

Solidarités

AGIR AVEC VOUS POUR L’ÉPANOUISSEMENT DE TOUS DANS

LE PAS-DE-CALAIS

Pacte des solidarités humaines



**PACTE DES SOLIDARITÉS HUMAINES**

## TABLE DES MATIÈRES

Le Département, chef de file des solidarités humaines 4

[4 défis pour les solidarités humaines 5](#_TOC_250001)

[Pour une société qui reconnaît la place de chacun 6](#_TOC_250000)

* Contexte national
* Contexte départemental
* Ambitions structurantes (synthèse)

### Ambition 1 - Garantir à tous un accueil humain et adapté 7

* Garantir un accueil social de proximité
* Faire du numérique une opportunité et non une contrainte pour les publics des solidarités

### Ambition 2 - Aller au-devant des personnes les plus vulnérables 9

* Aller à la rencontre des publics fragiles et renforcer la prévention
* Mieux informer et être plus lisible

### Ambition 3 - Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte

**des ressources de la personne et de son environnement** 11

* L’évaluation globale au service des droits et du bien-être de l’enfant
* Assurer la prise en compte des besoins des personnes dans une logique multidimensionnelle et préventive

### Ambition 4 - Encourager la société à s’adapter aux singularités de chacun,

**quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités** 13

* Mettre en œuvre une véritable stratégie handicap
* Construire avec les personnes concernées

**Aux côtes de chacun dans les moments de fragilité** 15

* Contexte national
* Contexte départemental
* Ambitions structurantes (synthèse)

### Ambition 5 - Promouvoir la santé à tous les âges de la vie 16

* Conforter les actions de prévention et de promotion de la santé des enfants
* Contribuer à la santé des adolescents
* Soutenir les initiatives territoriales en matière d’accès aux soins
* Piloter une politique de prévention de la perte d’autonomie

### Ambition 6 - Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l’autonomie 18

* Améliorer la qualité de l’accompagnement des jeunes confiés
* Intensifier l’accompagnement des jeunes les plus vulnérables

### Ambition 7 - Aider aussi ceux qui aident 20

* Soutenir et accompagner les proches aidant des personnes âgées et/ou handicapées
* Créer une dynamique d’accompagnement et de soutien par les pairs

### Ambition 8 - Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique 22

* Coordonner et repérer
* Soutenir financièrement ceux qui ne peuvent pas payer leurs factures d’énergie
* Agir pour une amélioration pérenne des logements

### Ambition 9 - Accompagner les plus précaires vers l’emploi et les métiers qui recrutent 24

* Orienter vers les secteurs en tension
* Accompagner et préparer autrement
* Recruter autrement

**Garantir la qualité de vie dans l’accueil et l’accompagnement** 26

* Contexte national
* Contexte départemental
* Ambitions structurantes (synthèse)

### Ambition 10 - Renforcer l’accompagnement à domicile en respectant les choix

**et les rythmes de chacun** 27

* Fédérer les acteurs autour de la personne et de son parcours
* Soutenir les acteurs dans l’évolution et l’adaptation de leurs accompagnements
* Permettre à chacun de disposer d’un logement adapté à ses besoins

### Ambition 11 - Développer de nouvelles formes d’habitat favorisant le lien social 29

* Permettre à chacun d’accéder à un logement de qualité et de s’y maintenir
* Faire évoluer les modes d’accompagnement
* Évoluer vers des formes d’habitat qui préservent l’inclusion dans la vie sociale

### Ambition 12 - Adapter l’offre en lieux d’accueil et les ouvrir sur leur environnement 31

* Promouvoir des lieux d’accueil plus ouverts et l’émergence de plateformes de services
* Construire et mettre en œuvre un schéma immobilier de l’enfance
* Adapter l’offre à destination des personnes handicapées et des personnes âgées pour favoriser leur bien-être et une meilleure qualité de vie

### Ambition 13 - Soutenir les professionnels qui accueillent à leur domicile 33

* Poursuivre la promotion des métiers et l’effort de recrutement et de formation des assistants familiaux
* Soutenir l’accueil familial dans sa pratique

### Ambition 14 - Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes 35

* Réduire le poids de la complexité des prises en charge pour les personnes
* Apporter des réponses nouvelles pour la prise en charge de situations sans solutions

**Fédérer pour développer les solidarités** 37

* Contexte national
* Contexte départemental
* Ambitions structurantes (synthèse)

### Ambition 15 - Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social 38

* Renforcer les liens entre habitants
* Développer la participation des personnes accompagnées
* Construire des partenariats générateurs d’innovation sociale

### Ambition 16 - Structurer et outiller les services départementaux pour relever les défis du pacte 40

* Soutenir les professionnels, valoriseret développer les compétences
* Agir pour l’attractivité des métiers de l’humain et la fidélisation des professionnels

**LE DÉPARTEMENT, CHEF DE FILE**

**DES SOLIDARITÉS HUMAINES**

Être solidaires, pour le Département, ce n’est pas l’exercice d’une compétence, c’est un choix qui se manifeste par la promotion d’une société où la place de chacun est reconnue sans distinction, sans jugement. C’est un choix qui se manifeste par l’impérieuse nécessité d’être aux côtés de tous, encore plus aujourd’hui qu’hier. C’est une obligation, également, de garantir la qualité de vie dans l’accueil et l’accompagnement de tous, à tous les moments de la vie – depuis la prime enfance, jusqu’au grand âge

– en s’assurant aussi de l’inclusion des personnes en situation de handicap. C’est un devoir collectif, en- fin, de se fédérer pour développer toutes les solidarités, en s’appuyant sur les professionnels, tellement engagés au quotidien, en mobilisant activement tous les partenaires qui œuvrent à nos côtés.

Parce que les solidarités humaines sont justement… humaines et qu’elles touchent les plus jeunes comme les aînés, le Département se doit d’être le moteur du « social » sous toutes ses formes et toutes ses acceptions.

La loi positionne le Département comme chef de file des solidarités. Ce rôle impose aujourd’hui de se donner les moyens de répondre aux besoins de toutes et tous, quelles que soient les situations.

Avec le Pacte des solidarités humaines, le Département se mobilise et soutient toutes celles et ceux pour qui l’incertitude ne peut rester fatalité.

## 4 DÉFIS POUR LES SOLIDARITÉS HUMAINES

**POUR UNE SOCIÉTÉ QUI RECONNAÎT LA PLACE DE CHACUN**

Franchir la porte d’un service social n’a jamais été facile. Les parcours de vie se complexifient mais ne doivent jamais donner lieu à un quelconque jugement. Le Département reconnaît la place de chacun dans une société plurielle où être citoyen est le bien commun de tous.

Pour ces raisons, il est nécessaire de déployer une attention particulière à l’accès aux droits, veiller à la promotion d’un accueil inconditionnel et garantir la personnalisation des accompagnements.

Pour une société qui reconnaît la place de chacun, le Département entend créer les conditions d’un meilleur accès aux droits en allant au-devant des personnes les plus vulnérables ainsi qu’en renforçant les conditions d’accès aux services sociaux.

**AUX CÔTÉS DE CHACUN DANS LES MOMENTS DE FRAGILITÉ**

Les solidarités humaines couvrent de nombreux domaines : la prévention de toutes les difficultés so- ciales, la lutte contre la pauvreté et les exclusions, l’accès et le maintien dans un logement digne, la pro- tection maternelle et infantile, l’aide sociale à l’enfance, l’accompagnement à l’autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Qu’il s’agisse d’un besoin ponctuel ou d’une aide pour surmonter les accidents de la vie, la mission du Dé- partement est d’être là, pour prévenir les ruptures – aux côtés de chacun, dans les moments difficiles.

**GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE DANS L’ACCUEIL ET L’ACCOMPAGNEMENT**

Le Département accueille et prend en charge, dans différents lieux et sous différentes formes, de nom- breux publics. Ainsi, de multiples espaces de vie permettant de répondre à une grande diversité de situa- tions sociales existent et offrent la possibilité d’un accompagnement adapté à chaque problématique.

Bien grandir dans les structures et lieux d’accueil du champ de l’enfance, bien vieillir chez soi ou dans un établissement, en sont des exemples. Cette activité particulière d’accueil et d’accompagnement recouvre ainsi de nombreuses situations mais impose une orientation claire et partagée : garantir la qualité de vie de toutes les personnes accueillies.

**FÉDÉRER POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS**

Faire les solidarités, c’est, enfin, reconnaître l’engagement de celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour répondre à tous les besoins. Sans l’engagement des femmes et des hommes qui agissent pour les solidarités humaines, il n’y aurait pas de réponses possibles.

Le travail social traverse une crise qui doit être reconnue. Alors même que les besoins sont de plus en plus complexes et de plus en plus nombreux, la place accordée aux métiers du social n’est plus aussi évidente que par le passé. L’idéal d’une société juste, où le fait social est considéré, doit être réaffirmé en veillant à soutenir les professionnels qui sont engagés au quotidien, qu’ils soient dans les services départementaux ou dans toutes les structures partenaires des solidarités.

**Pour une société**

**qui reconnaît la place de chacun**

### Prendre en compte le caractère singulier de chaque personne dans la société et par extension de chaque bénéficiaire des politiques de solidarités est une nécessité toujours plus avérée. Le Département considère les bénéficiaires de ses interventions avant tout comme des citoyens à part entière, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge, leur parcours antérieur. Cela implique une attention particulière au respect des droits de chacun. Cela implique également une posture d’accueil et d’accompagnement personnalisés, dans la proximité et avec un contact humain préservé.

CONTEXTE NATIONAL

**La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, déployée par l’État à partir de 2018, promeut l’accueil inconditionnel des personnes, la simplification et l’unification des points d’accueil sociaux et le principe « d’aller vers » les personnes pour lutter contre le non-recours aux droits. Cette stratégie a été déployée sur l’ensemble du territoire national et trouve une résonance particulière dans le Pas-de-Calais où le Département applique cette méthode depuis de nombreuses années.**

CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

### Avec ses Maisons du Département solidarité, leurs 25 sites et près de 371 points d’accueil, le Département déploie une présence forte sur le territoire. Ainsi, chaque personne peut trouver près de chez elle un point d’accueil départemental. Ce maillage est enrichi par une offre d’accompagnement numérique importante dont la vocation est la complémentarité avec la présence physique et non la substitution. Par ailleurs, le Département joue pleinement son rôle de « chef de file » en développant des liens avec les institutions et organismes concernés, pour mettre en cohérence leurs fonctionnements et ainsi faire en sorte que l’accueil, l’orientation, l’évaluation et la prise en charge soient grandement facilitées pour l’ensemble des habitants.

AMBITIONS STRUCTURANTES

**Ambition 1**

### Garantir à tous un accueil humain et adapté

**Ambition 2**

### Aller au-devant des personnes les plus vulnérables

**Ambition 3**

### Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement

**Ambition 4**

**Encourager la société à s’adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités**

**Ambition 1**

# Garantir à tous un accueil humain et adapté

L’accès et le maintien des droits pour tous constituent un enjeu central de la politique d’action sociale du Département. Pour cela, tous les habitants du Pas-de-Calais, surtout les plus vulnérables, doivent pouvoir compter sur des services sociaux de qualité, facilement accessibles. Remettre la personne au cœur du fonctionnement de l’institution, c’est affirmer un droit inconditionnel à un accueil social et un accompagnement par un service social.

### GARANTIR UN ACCUEIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

Chaque habitant du Pas-de-Calais rencontrant une difficulté, doit pouvoir bénéficier d’une écoute attentive de la globalité de ses besoins, d’une information juste et d’une orientation vers le bon inter- locuteur. Le Département refuse toute errance administrative.

L’implantation territoriale et l’organisation des Maisons du Département solidarité permettent cette intervention au plus près des habitants. Il est nécessaire de conserver des conditions favorables à la relation d’aide via cette présence sociale de proximité et de maintenir ce lien humain au quotidien en préservant les points d’accueil physique de la collectivité.

Promouvoir ce premier accueil social inconditionnel c’est aussi faciliter, pour les habitants, l’accès aux services sociaux en constituant un réseau partenarial d’acteurs de l’accueil social dans le Pas-de-Calais pour garantir une offre de proximité, une prise en charge rapide avec la meilleure orientation possible. Il s’agit également de faire culture commune pour apporter des réponses conjointes de qualité. Pour cela, l’interconnaissance des professionnels en charge de l’accueil est primordiale, ainsi que le travail pluridisciplinaire et partenarial. À cet égard, les liens étroits et contractualisés avec les centres com- munaux et intercommunaux d’action sociale sont essentiels dans cet apport de réponses de proximité.

Le Département se positionne comme ensemblier. Poursuivre la dynamique de rapprochement, de dé- cloisonnement et de complémentarité des services en charge de l’accueil social du public est un axe continu d’amélioration.

### FAIRE DU NUMÉRIQUE UNE OPPORTUNITÉ ET NON UNE CONTRAINTE POUR LES PUBLICS DES SOLIDARITÉS

Les dernières années ont été un accélérateur de la transition numérique et de la digitalisation de nom- breux services, entraînant une évolution profonde de la relation à l’usager. Internet et les nouvelles technologies sont porteuses de nombreuses opportunités; mais celles-ci ne bénéficient pas à tous et peuvent générer des situations d’exclusion. Face à ce constat, tout en réaffirmant la primauté de l’im- portance du contact humain, le Département se mobilise en faveur de l’inclusion numérique.

Il s’agit d’une part de se saisir du numérique pour améliorer la qualité du service rendu aux habitants et les délais de traitement. En effet, le numérique peut représenter une opportunité pour développer l’ac- cès simplifié aux droits sociaux et services, permettant ainsi aux professionnels de l’accompagnement social de se consacrer à leur cœur de métier : la relation avec la personne. À titre d’exemple, le guide ressources informatisé des solidarités, Wikisol 62, plateforme numérique de partage d’informations destinée à faciliter l‘apport de réponse de premier niveau aux personnes, est consulté par 2 220 visi- teurs par trimestre. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à la manière de dématériali- ser les procédures départementales à destination des usagers. Rendre simple, réinterroger régulière- ment les formulaires et avancer par pallier doit être un réflexe.

Il s’agit d’autre part d’améliorer le repérage des publics éloignés du numérique et de faciliter leur orientation vers les partenaires de l’accompagnement numérique. Pour cela, le Département a déployé des Pass numé- riques. Ces chèques d’une valeur de 100 € permettent d’orienter des bénéficiaires du RSA ou toute personne qui en aurait besoin vers des lieux de médiation numé- rique pour suivre des parcours de formation adaptés.

Il s’agit enfin de saisir l’opportunité des outils numé- riques comme supports au développement des liens entre les personnes. À ce sujet, le Département a mis à disposition des tablettes dans les EHPAD dès le début de la crise sanitaire, pour permettre aux personnes âgées de rester en contact avec leurs proches malgré la contrainte du confinement. En s’appuyant sur l’initiative des Promeneurs du Net (un profes- sionnel qui assure une présence éducative sur Internet), il s’agit également d’investir les réseaux so- ciaux pour la prévention et l’accompagnement des publics, particulièrement des jeunes. Une réflexion de fond doit être engagée sur la complémentarité entre le virtuel et le réel dans le travail social.

En définitive, le numérique doit être un moyen plutôt qu’une fin, pour résorber les inégalités sociales, lutter contre l’isolement et favoriser la pleine citoyenneté des habitants du Pas-de-Calais.

***CHIFFRES TÉMOIGNAGES***

* ***« Le contact humain c’est l’ADN du Pôle Solidarités du Département. Il faut abso- lument le conserver ».* Vir- ginie, assistante sociale du Département**
* ***« Je suis content de recevoir ce chèque qui me permettra d’apprendre à utiliser l’ordi- nateur pour faire mes dé- marches auprès de la CAF et du Pôle emploi, et de faire un CV pour chercher du travail. J’espère qu’à la fin de cette formation je me débrouillerai tout seul ».* Un bénéficiaire du Pass numérique**
* **98 % du département couverts par un point d’accueil social à moins de 30 minutes de tout**

**lieu d’habitation.**

* **28 % des Français estiment qu’ils ne sont pas compétents pour réaliser des démarches administratives en ligne (rapport de la défenseure des droits, février 2022). Une**

**partie de la population n’est pas équipée à son domicile d’un accès internet (40 % des personnes non-diplômées, 22 % des**

**personnes en situation de pauvreté, contre**

**15 % des Français en moyenne).**

* **50 000 chèques Pass numériques disponibles entre 2021 et 2023.**

**Dès demain...**

* **Poursuivre l’amélioration continue de l’accueil physique, téléphonique et numérique des habitants, au sein des sites départementaux et en partenariat avec l’ensemble des acteurs du premier accueil.**
* **Développer les outils numériques et collaboratifs à destination des partenaires pour faciliter l’information et l’orientation de tous les publics.**
* **Renforcer l’accompagnement des habitants aux usages numériques.**
* **Développer l’usage des réseaux sociaux pour mieux capter, informer et mobiliser tous les publics (et notamment les jeunesses).**

**Ambition 2**

# Aller au-devant des personnes les plus vulnérables

La crise sanitaire et les confinements successifs ont réinterrogé les modalités d’intervention sociale: il a été nécessaire d’aller davantage au-devant des publics isolés, tout en respectant des gestes barrières imposant une distance entre les professionnels du social et les personnes les plus vulnérables. Face à ces contradictions et aux comportements de repli sur soi, de défiance vis-à-vis des institutions, de non-recours au droit, il est indispensable de renouer avec les fondamentaux du travail social : aller vers ceux qui renoncent et (re) nouer le lien avec les publics fragiles.

### ALLER À LA RENCONTRE DES PUBLICS FRAGILES ET RENFORCER LA PRÉVENTION

Souvent, les travailleurs sociaux sont en position d’accueil : ils reçoivent, écoutent, informent, conseillent les personnes qui viennent vers eux. Mais l’accès aux droits fondamentaux passe aussi par une approche qui nécessite de sortir de son bureau et d’aller à la rencontre des personnes les plus éloi- gnées. Pour ce faire, le Département s’appuie fortement sur ses interventions directement au domicile qui permettent de tisser du lien avec les personnes. Ainsi, en 2021, 17 500 enfants et 3 000 femmes enceintes ont bénéficié d’un rendez-vous directement chez elles, avec des professionnels de la Protec- tion maternelle infantile (PMI). Le passage par le domicile est également impératif, et doit être préser- vé, dans la plupart des secteurs d’intervention du Département (perte d’autonomie, parentalité, action sociale, logement, handicap, protection de l’enfance…). Il permet d’établir la confiance et de créer du lien, d’évaluer les conditions de vie des personnes, de proposer des solutions adaptées et d’assurer le suivi et l’accompagnement. Ainsi, l’intervention au domicile est particulièrement utile pour les per- sonnes qui peuvent avoir des difficultés physiques et psychologiques à venir vers les services, celles qui ont du mal à formuler leurs attentes, celles qui s’isolent et refusent tout contact.

Il s’agit par ailleurs de proposer des modalités d’accompagnement plus participatives, collectives et transversales. L’« aller vers » se traduit donc également dans la posture relationnelle d’ouverture vers les personnes qui ne sont pas en capacité de faire valoir leurs droits, voire même qui renoncent à être aidées. Il convient donc de faire évoluer les postures et les techniques professionnelles, d’investir de nouveaux lieux selon les besoins des territoires, et de construire de nouvelles manières d’entrer en re- lation avec le public.

La prévention des ruptures et le repérage des difficultés doivent être particulièrement investis. Inten- sifier les efforts pour aller vers les personnes particulièrement fragiles, menacées par l’éloignement durable de l’emploi et le risque de précarisation est un défi auquel le Département souhaite répondre. Les stratégies de repérage doivent ainsi être structurées et renforcées pour intervenir au plus tôt et garantir l’ouverture des droits.

### MIEUX INFORMER ET ÊTRE PLUS LISIBLE

Aller vers, c’est aussi requestionner les modalités de communication et d’information. Mieux informer les habitants sur les droits sociaux et rendre plus lisible l’offre de services du Département et de ses partenaires sont des axes de travail incontournables. Il s’agit d’apporter une information claire, com- préhensible, utile et simple aux habitants. Les outils doivent être utilisés à bon escient au service d’une communication fine et précise. Face au jargon professionnel, à la multiplication des sigles et à la com- plexité de certains dispositifs, il est nécessaire d’adapter le langage pour qu’il soit à la portée de tous. À cet égard, la méthode Facile à Lire et à Comprendre, conçue initialement à l’intention des personnes en situation de handicap mental, peut être éclairante.

***CHIFFRES TÉMOIGNAGE***

* ***« La mise en place de la Plateforme nous a permis de constituer le service "de la rue au logement": c’est une équipe composée de travailleurs sociaux, d’une maî- tresse de maison, d’une psychologue, d’une infirmière. Le service met en place des interventions renforcées auprès des personnes et intervient en semaine jusqu’à 19h. Une permanence téléphonique quotidienne est aus- si mise en place pour garantir une écoute et un soutien. Au-delà des compétences professionnelles et de la pluri- disciplinarité, c’est aussi une capacité à s’investir, à faire preuve d’imagination dans les accompagnements, qui caractérisent cette équipe. L’accompagnement propo- sé dans le cadre du Logement d’Abord exige de pouvoir sortir des sentiers battus et de pouvoir "faire dans la dentelle". L’équipe pratique un "aller-vers": aller vers les publics mais aussi vers d’autres services ou partenaires. À titre d’exemple, chaque semaine, des maraudes com- munes sont organisées entre le SIAO et l’équipe "de la rue au logement". "Aller-vers" et faire avec les personnes sont utiles et permettent de faire découvrir les institutions, les différents services mais cela ne veut pas dire enfermer les personnes dans une relation éducative. L’autonomie de la personne est toujours un but à atteindre. Pour moi ces principes d’avancer avec les personnes, de prendre en compte leur parole, leurs désirs, leurs souhaits par- ticipent à la réussite du Logement d’Abord ».* M. Yann Mayeux, directeur du Pôle Insertion par le Logement à l’APSA et du SIAO – antenne de Lens**
* **En France, 25 % de la population estime**

**éprouver des difficultés à accomplir des démarches administratives courantes ; ils sont près**

**de 40 % chez les 18-24**

**ans.**

* **En 2019, 1/3 des personnes âgées de 70 ans ayant cessé leur activité professionnelle n’ont pas demandé**

**tout ou partie de leurs pensions de retraite. En 2016, la moitié des personnes seules éligibles au minimum**

**vieillesse n’y recourent pas, soit 300 000 personnes.**

**Dès demain...**

* **Conforter les permanences et les consultations hors des bureaux des Maisons du Département solidarité, chez les partenaires et en déployer, selon les besoins, lors de manifestations locales, en itinérance pour être au plus proche des habitants.**
* **Accompagner les professionnels aux changements de pratiques dans une démarche « d’aller vers ».**
* **Innover dans l’information et la sensibilisation du public par le biais de dispositifs itinérants (bus ou truck par exemple) et par des outils numériques.**

**Ambition 3**

# Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte

**des ressources de la personne et de son environnement**

L’évaluation est le point d’entrée pour déterminer l’orientation la plus adaptée pour une personne et démarrer l’accompagnement. Afin de répondre au plus juste, cette évaluation se doit d’être précise et complète. Elle dresse un état des lieux prenant en compte toutes les dimensions de la situation, cherche à connaître les potentialités, les possibilités et les obstacles. Il s’agit d’aborder la situation telle qu’elle se présente, dans sa globalité, sans en occulter aucun aspect.

L’évaluation est au cœur de l’intervention sociale et se doit de s’adapter aux nouveaux contextes vécus par chaque habitant.

### L’ÉVALUATION GLOBALE AU SERVICE DES DROITS ET DU BIEN-ÊTRE DE L’ENFANT

La démarche d’amélioration de l’évaluation globale des situations d’enfants en danger est un fonda- mental pour la conduite des politiques de protection de l’enfance. Mettre en place une évaluation glo- bale, pluridisciplinaire, nécessairement centrée sur l’enfant, est une étape indispensable, qui doit être réalisée en continu. Améliorer la qualité de la première analyse et les premières évaluations, est un enjeu central pour prendre les bonnes décisions. L’amélioration du traitement des informations préoc- cupantes permettra ainsi de mieux piloter les entrées en protection de l’enfance.

Toutefois, pour une prise en charge optimale, cette évaluation doit se structurer tout au long du par- cours de l’enfant. Requestionner le statut de l’enfant, son lieu d’accueil, le type de mesure mise en place sont des priorités pour garantir le bien-être, l’épanouissement et le respect des droits et besoins fon- damentaux des enfants et adolescents pris en charge ou accompagnés au titre de la protection de l’enfance.

Ce temps d’analyse, régulier, doit s’attacher à renforcer les liens avec les familles. Il est donc nécessaire de conforter les pratiques de co-évaluation et de co-construction pour la réussite des accompagne- ments. L’intervention en protection de l’enfance doit permettre, avec l’enfant/adolescent et les parents, d’identifier les difficultés, mais aussi, les points d’appui, les besoins d’aide et d’accompagnement. Elle doit permettre de construire un projet, au service du bien-être de l’enfant, basé sur la confiance et le respect entre le professionnel et la famille.

### ASSURER LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES PERSONNES DANS UNE LOGIQUE MULTIDIMENSIONNELLE ET PRÉVENTIVE

Pour les personnes âgées ou porteuses d’un handicap, l’élaboration d’un plan d’aide au bénéfice d’une personne doit prendre en compte toutes les dimensions de sa vie et s’inscrire dans une logique de pré- vention de ses difficultés ou de leur aggravation. Ses conditions de logement et son cadre de vie, ses propres capacités et la présence ou non d’aidants, son accès à la vie sociale doivent faire partie des éléments considérés. Pour ce faire, le Département peut s’appuyer sur son réseau des Maisons de l’au- tonomie qui sont précisément organisées pour d’une part, procéder à la meilleure évaluation des be- soins de la personne et d’autre part, animer un réseau d’acteurs à même d’apporter les réponses les plus pertinentes aux besoins identifiés.

En ce qui concerne les publics en insertion, l’évaluation globale et partagée avec les personnes est in- dispensable pour l’ouverture rapide des droits et l’inscription dans un parcours d’insertion adapté. Par exemple, la nouvelle organisation impulsée par le Département dans le cadre du diagnostic sociopro- fessionnel au titre du RSA (revenu de solidarité active), permet une approche globale des situations, de prendre le temps de présenter le dispositif et d’informer la personne, mais également de définir avec elle la bonne orientation et d’enclencher rapidement un accompagnement adapté. Ces méthodes d’éva- luation s’appuient sur l’adhésion et la concertation avec les publics.

***CHIFFRES***

***TÉMOIGNAGE***

* ***« Quelle que soit la dificulté sociale de la personne qu’on reçoit, il faut souvent aller au-delà de la de- mande exprimée. La personne vient nous voir pour un problème bien précis, une dette de loyer, une difi- culté à faire son dossier d’aide, etc. Mais un problème en cache souvent un autre. En échangeant avec la personne, je cherche à faire le point avec elle sur sa situation dans sa globalité à la fois sur les questions de budget, d’emploi, de santé, sur la famille, sur son quotidien… Mais il ne faut pas parler que des difi- cultés. J’essaie aussi, avec la personne, d’identifier autour d’elle, dans sa famille, dans son réseau ami- cal, dans son voisinage, les personnes sur qui elle peut s’appuyer et qui peuvent être un relais, les asso- ciations aussi et les structures où elle peut aller pour répondre à ses questions. On a tendance parfois à se focaliser sur les dispositifs et les aides à mobiliser mais c’est important aussi de montrer à la personne qu’elle sait faire des choses et qu’elle a, elle aussi, des compétences pour solutionner sa situation. »* Élodie, assistante sociale du Département**
* **28 730 évaluations médico-sociales à domicile de personnes âgées et de personnes en situation de handicap réalisées par les Maisons de l’autonomie en 2021.**
* **7 056 informations préoccupantes reçues en 2021, 4 083 familles**

**concernées.**

**Dès demain...**

* **Renforcer, à l’échelle de chaque territoire, le large réseau de repérage des fragilités et des vulnérabilités afin d’éviter la dégradation des situations.**
* **Améliorer la qualité des évaluations en protection de l’enfance, créer une culture commune de l’évaluation ainsi que des méthodes et outils partagés.**
* **Pour l’ensemble des publics, faire de l’évaluation un moment privilégié pour mobiliser les capacités des personnes et les ressources disponibles dans leur environnement.**

**Ambition 4**

# Encourager la société à s’adapter aux singularités de chacun,

**quel que soit son âge,**

# son handicap ou ses fragilités

Une société ouverte à tous doit permettre à chacun d’accéder à ce qui est essentiel à son quotidien – aux droits, aux biens sociaux (commerces, loisirs, culture, sport, emploi, santé…) – quels que soient le lieu où il vit, ses attentes, ses besoins, ses activités, ses choix de vie . Pour ce faire, l’environnement doit pouvoir s’adapter pour ne laisser personne à l’écart, que l’on soit jeune ou âgé, en situation de han- dicap ou en pleine possession de ses moyens. Le Département s’engage alors à faire du Pas-de-Calais un territoire inclusif, plus juste, plus respectueux, pensé pour toutes et tous et qui prend en compte la spécificité des besoins de chacun. Chaque habitant, quelle que soit sa situation, doit pouvoir agir et évoluer librement, vivre avec et parmi les autres, à égalité et sans aucune différence. Cet engagement est articulé avec les ambitions du Pacte des réussites citoyennes qui place aux cœurs des politiques départementales la volonté de permettre à chacun de se réaliser.

### METTRE EN ŒUVRE UNE VÉRITABLE STRATÉGIE HANDICAP

Dans la continuité de l’agenda 21, l’agenda 22 adopté par les Nations Unies en 1993 propose 22 domaines d’amélioration pour mieux prendre en compte le handicap dans tous les aspects de la vie sociale. En s’appuyant sur l’agenda 22, le Département souhaite ainsi proposer une véritable stratégie en faveur des personnes en situation de handicap. Il s’agit de définir plusieurs actions concrètes de progrès pour la collectivité. Il s’agit également de promouvoir les actions concertées à travers une série de rendez-vous avec les personnes concernées, les aidants et les partenaires. Promouvoir l’inclusion passe impérative- ment par la coopération. La volonté de renouveler les modalités de conception des politiques publiques est, à ce titre, également réaffirmée dans le Pacte des réussites citoyennes.

### PERMETTRE UN CHANGEMENT DE REGARD SUR LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

Le regard porté sur les personnes confrontées à une difficulté sociale ou à la perte d’autonomie, y com- pris par elles-mêmes, constitue souvent un frein à l’atteinte des objectifs des accompagnements. Le Département cherche donc à ne pas réduire les personnes à leurs difficultés et à valoriser au contraire leur engagement et leurs compétences. Il a pour cela intérêt à développer les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport ou de la culture. C’est par exemple le sens du travail initié avec les employeurs vis-à-vis des personnes en insertion.

En mobilisant l’ensemble de ses politiques publiques et sa connaissance des acteurs du territoire, le Département encouragera et valorisera les initiatives citoyennes qui permettent de développer un autre regard sur les publics accompagnés au titre des solidarités.

### CONSTRUIRE AVEC LES PERSONNES CONCERNÉES

La participation constitue un autre pilier de l’exercice de la citoyenneté. Le Département reconnaît l’ex- pertise d’usage de toutes les personnes accompagnées et favorise leur participation aux politiques publiques et aux projets qui les concernent. Accompagner la personne âgée, en situation de handicap ou en insertion à s’exprimer, à décider et à s’affirmer est fondamental pour construire une société plus inclusive et mener à bien les politiques départementales.

Faire de l’histoire et du parcours de chacun une force est essentiel pour que les projets de vie soient les plus adaptés. La co-construction, la co-conception fondent une nouvelle dynamique de l’accompagne- ment social.

***CHIFFRES TÉMOIGNAGE***

* ***« Le Département a entamé une large consultation des multiples acteurs qui œuvrent dans ce domaine et il faut sa- luer cette initiative de démocratie parti- cipative toujours bénéfique. En tant que Vice-Présidents du CDCA, notre mission essentielle est de rassembler l’ensemble des préoccupations des différents ac- teurs agissant dans l’accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap dans le département et d’as- surer la prise en compte de la parole des usagers.***

***La diversité des membres du CDCA, leur expertise, leur compétence, constituent une richesse appréciable pour mener avec les services du Département une réflexion sur les sujets émergents et proposer ainsi ensemble une politique départementale autonomie qui réponde au mieux aux besoins des personnes ac- compagnées. Être force de propositions, mais aussi garant des politiques mises en œuvre, constitue un challenge impor- tant qu’il faut atteindre dans l’intérêt de tous ».* Jean Joly et Christian Brelinski, Vice-Présidents du Conseil départe- mental de la citoyenneté et de l’autono- mie (CDCA)**

* **1 habitant sur 6 serait en situation de handicap reconnu (reconnaissance administrative), identifié (impossibilité d’effectuer au moins une tâche courante) ou ressenti (déclarer avoir un handicap) dans le Pas-de-Calais (source INSEE).**
* **Presque 10 % de la population du département bénéficie d’un ou plusieurs droits actifs ouverts**

**par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), quel que soit son âge en 2021.**

* **56 projets d’intégration des personnes en situation de handicap dans les associations sportives ont été financés de 2019 à 2021 par le**

**Département pour un montant total de 121 600 €.**

**Dès demain...**

* **S’appuyer sur le Conseil départemental de la citoyenneté et de l’autonomie (CDCA) pour faire évoluer nos politiques publiques à destination des personnes âgées et en situation de handicap, notamment sur l’accompagnement par les pairs.**
* **Élaborer et mettre en œuvre la stratégie handicap de la collectivité.**
* **Rendre « Facile à lire et à comprendre » l’information et les services déployés par le Département.**
* **Soutenir les jeunes qui choisissent l’approfondissement « Accueillir les enfants en situation de handicap » dans le cadre du BAFA.**

**Aux côtés de chacun**

**dans les moments de fragilité**

### L’action sociale du Département vise d’abord à permettre à chacun de prévenir les difficultés sociales, à aider à traverser les accidents de la vie ou les moments difficiles. Cette affirmation simple contient en réalité plus d’originalités et d’actualité qu’il n’y paraît. C’est ce qui fait la noblesse et la complexité des missions du Département que d’être là quand d’autres ont parfois renoncé.

**Être chef de file des solidarités humaines impose une attention de tous les instants : le Département est responsable devant les citoyens pour écouter, aider et accompagner toutes les problématiques sociales. Dans un monde marqué par le recul de la présence de nombreuses institutions, par l’individualisme, par la succession des crises, le Département sera au rendez-vous de son cœur de métier, solide sur**

### l’essentiel : prévenir et accompagner dans les difficultés.

CONTEXTE NATIONAL

**Avec le dérèglement climatique et ses premières conséquences désormais très concrètes, la crise sanitaire liée au Covid, l’accentuation des conflits mondiaux et le retour de la guerre en Europe, la crise de l’énergie, la hausse généralisée des prix et notamment des denrées agricoles, les limites atteintes par une économie mondialisée foncièrement inégalitaire, rarement le besoin de protection n’a été aussi fort.**

### Pour y faire face, à l’instar de ce que nous avons connu après la crise économique de 1929 ou de la Seconde Guerre mondiale, le rôle des acteurs publics est redevenu prépondérant. Le temps n’est plus au démantèlement des services publics, qui a tant fait de dégâts notamment dans le domaine de la santé, mais à l’action des pouvoirs publics, quelle que soit son échelle territoriale. À côté de l’État, parce que son action se fait dans la proximité, la place du Département est de fait réaffirmée, notamment dans son rôle fondamental de pilote des politiques de solidarité.

**Tous les indicateurs le montrent, le Pas-de-Calais connaît un contexte social particulièrement fragile. C’est pourquoi le Département a toujours tenu à être présent pour apporter des réponses aux personnes en difficultés. Il l’est par un engagement fort en faveur de l’emploi et par des politiques sociales et de santé dynamiques. Il l’est par le financement des fonds destinés au logement ou aux jeunes et par son fonds d’aide d’urgence pour aider directement les personnes sur les besoins les plus divers. Il l’est enfin par les subventions qu’il verse à des associations spécialisées.**

CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

### Le Département a également une forte capacité à intégrer les enjeux des solidarités dans toutes ces actions. Il contribue ainsi à la prise en compte des publics vulnérables dans les champs des réussites citoyennes ou d’aménagement et de développement du territoire.

AMBITIONS STRUCTURANTES

**Ambition 5**

**Promouvoir la santé à tous les âges de la vie**

**Ambition 6**

### Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l’autonomie

**Ambition 7**

**Aider aussi ceux qui aident**

**Ambition 8**

### Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique

**Ambition 9**

**Accompagner les plus précaires vers l’emploi et les métiers qui recrutent**

**Ambition 5**

# Promouvoir la santé

**à tous les âges de la vie**

La santé est la seconde préoccupation des habitants du Pas-de-Calais après l’emploi. Les indicateurs de santé de sa population sont parmi les plus dégradés de France métropolitaine. Le territoire cumule des difficultés dans tous les champs de la santé publique et sa démographie médicale baisse. Face à ces en- jeux, le Département poursuivra ses engagements en matière de santé, de la petite enfance au grand âge, en proposant une action globale de prévention ou d’accompagnement vers le soin.

### CONFORTER LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ DES ENFANTS

Avant même la naissance et dès les premières années de l’enfant, le Département intervient au moyen des services de la Protection maternelle et infantile (PMI) et les Centres de planification et d’éduca- tion familiale (PEF). Ils accompagnent les personnes aux moments clés de leur vie : grossesse, petite enfance, adolescence et éveil à la sexualité, parentalité. Sont proposés, gratuitement et pour tous, un ensemble d’activités en faveur de la prévention et de la promotion de la santé: planification et éduca- tion familiale (actions collectives d’éducation à la santé et la sexualité, consultations conjugales), suivi médical préventif des femmes enceintes et des enfants (consultations infantiles, consultations tout au long de la grossesse, visites à domicile, bilans de santé en école maternelle, actions collectives, …) et soutien à la parentalité. Le Département entend conforter cette offre de service de proximité, exercée dans une relation de respect et de considération, par des médecins, sages-femmes, puéricultrices, animateurs petite enfance, conseillers conjugaux. Tout habitant du Pas-de-Calais peut ainsi bénéficier d’une écoute et de conseils de professionnels experts sur des questions de santé ou éducatives, rela- tives au jeune enfant et à la fonction parentale.

### CONTRIBUER À LA SANTÉ DES ADOLESCENTS

Quels que soient leurs lieux d’habitation, les adolescents doivent pouvoir trouver des réponses et une aide adaptée à leurs problématiques en matière de famille, sexualité, mal-être, droit, addictions, sco- larité. Pour cela, le Département a mis en place différentes structures d’écoute et de soins gratuits pour conseiller et accompagner les jeunes de 10 à 21 ans, leurs parents et les professionnels qui les accompagnent : les Maisons des ados. Depuis 2012, deux Maisons des adolescents, implantées sur trois sites (Boulogne-sur-Mer, Hénin-Beaumont et St-Omer), les accueillent, proposent une prise en charge adaptée via la présence de psychologues, infirmiers, diététiciens, éducateurs, animateurs. Parce que la crise COVID-19 a eu des conséquences graves sur la santé et le bien-être des jeunes, le Département conforte conforte les missions des Maisons des adolescents et cherchera à en assurer une bonne cou- verture territoriale afin de proposer un service au plus proche des adolescents du Pas-de-Calais.

### SOUTENIR LES INITIATIVES TERRITORIALES EN MATIÈRE D’ACCÈS AUX SOINS

Les tensions territoriales dans l’accès aux soins ne sont pas nouvelles mais s’accentuent chaque jour un peu plus. Le Département souhaite donner une nouvelle impulsion à sa politique volontariste en matière de santé et de prévention en renforçant son implication auprès des acteurs locaux de santé, y compris en santé mentale, et en élargissant son champ d’intervention. Cela se traduit par une poli- tique de soutien et de développement des équipements de proximité, y compris dans le champ de la santé, déjà évoquée dans le Pacte des solidarités territoriales. Mais cela se traduit également par une politique de prévention en santé, grâce par exemple à l’expérimentation du salariat de médecins gé- néralistes dans les zones particulièrement en tension. Deux démarches qui contribuent à réduire les inégalités de santé dont est victime la population du Pas-de-Calais. Garantir l’accès aux soins de base pour les habitants et notamment les publics les plus vulnérables, éviter le développement de nouvelles problématiques de santé sont ainsi des engagements majeurs du Département.

### PILOTER UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA PERTE D’AUTONOMIE

Depuis 2015, le Département assure la co-présidence, avec l’Agence régionale de santé (ARS), de la confé- rence des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie et de l’habitat inclusif. Par ce biais, un en- semble d’actions en faveur du bien vieillir est financé dans le Pas-de-Calais. L’enjeu de la prévention en santé et de la perte d’autonomie implique par ailleurs la mise en place de dispositifs de repérage des fra- gilités pour agir au plus tôt et de manière ciblée. Pour garantir une continuité dans la prise en charge, un suivi ou un accompagnement individuel vers les actions de prévention est à penser. La formation des professionnels et les outils utilisés représentent en ce sens une des clés de réussite de cette stratégie.

Enfin, bien vieillir chez soi est une attente réexprimée par toutes les générations. Les récentes crises du secteur des EHPAD ont montré l’obligation de société qui nous incombe pour accompagner le grand âge et agir dans le champ de la prévention de la perte d’autonomie et du maintien à domicile. Le Dépar- tement se mobilise dans ce champ en renforçant ses dispositifs d’appui au maintien à domicile.

***CHIFFRES***

***TÉMOIGNAGES***

* ***« L’accueil des professionnels de PMI et leur bienveillance m’ont beaucoup plu. Je ne savais pas comment m’y prendre, la puéricultrice m’a écoutée alors que j’étais dans une passe dificile. Ils sont même ve- nus à mon domicile et m’ont beaucoup ai- dée juste après la naissance de ma fille ».* Océane, jeune maman**
* ***« Les jeunes viennent à la Maison des ados parler de ce qu’ils veulent, avec le professionnel qu’ils veulent. Il n’y a pas de professionnel attitré. C’est le feeling. Ce qui est très important à la Maison des ados c’est l’écoute des jeunes. Parce que quand on n’est pas bien, la 1ère chose c’est de se poser et d’être écouté ».* Nordine, interve- nant de la Maison des ados de Saint-Omer**
* **8 351 enfants vus au moins une fois en consultation infantile,**

**15 611 enfants ont bénéficié du**

**bilan de santé en école maternelle.**

* **6 010 personnes ont bénéficié d’au moins une consultation en Centre de planification enfance et famille (CPEF).**
* **1 063 adolescents accompagnés par les Maisons des ados.**
* **3 centres de santé créés par le Département depuis août 2022.**

**Dès demain...**

* **Favoriser l’attractivité du territoire et des services départementaux (PMI, CPEF…) pour les professionnels de santé.**
* **Engager des travaux avec l’Agence régionale de santé pour assurer une meilleure couverture du territoire pour répondre aux besoins des adolescents en souffrance.**
* **Repérer les fragilités et veiller à la prise en compte de la dimension santé dans l’ensemble des accompagnements mis en œuvre par le Département (aide sociale à l’enfance, insertion, personnes âgées et personnes en situation de handicap).**
* **Poursuivre une action volontariste en faveur de la couverture des besoins de santé de tous les habitants.**

**Ambition 6**

# Accompagner les jeunes

**les plus fragiles vers l’autonomie**

Agir pour toutes les jeunesses est un défi auquel s’adresse le Pacte des réussites citoyennes, accompa- gner la jeunesse la plus vulnérable est une obligation du Pacte des solidarités humaines.

Depuis plusieurs années, le Département fait de l’accompagnement vers l’autonomie et l’insertion des jeunes une priorité d’intervention. Il s’agit de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d’entre eux, les mêmes opportunités pour s’épanouir, se construire, s’insérer socialement et professionnelle- ment, s’émanciper. La jeunesse correspond à un temps d’expérimentations, de socialisation, de prise de conscience de ses potentialités et de ses envies. Cette étape est marquée par d’importantes transitions, des échecs parfois, des fragilités. La crise sanitaire a accentué les vulnérabilités sociales déjà existantes, et fait basculer dans la précarité certains jeunes, renforçant les situations d’isolement et de détresse psychologique. Ainsi, plus que jamais, le Département réaffirme sa volonté de porter une stratégie ambi- tieuse en faveur de la jeunesse vulnérable.

### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L’ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES CONFIÉS

Parce qu’il est responsable de l’aide sociale à l’enfance, le Département assure une protection des jeunes via des réponses et des dispositifs d’accompagnement adaptés. L’approche de la majorité des jeunes confiés constitue une période de transition, voire parfois de rupture, nécessitant un soutien spécifique. Pour anticiper le passage à l’âge adulte et prévenir ces ruptures, le Département souhaite intensifier les efforts en faveur d’une meilleure qualité d’accompagnement de ces jeunes.

Dès 16 ans, il s’agit de mieux les préparer et de bâtir avec eux un projet d’insertion sociale et profession- nelle (entretien systématique, projet d’accès à l’autonomie, protocoles de partenariat, accès à la santé, mobilité…). L’accompagnement de 16 à 18 ans doit permettre de travailler sur l’ensemble des attributs de l’autonomie et prendre en compte tous les volets du projet personnel (logement, ressources, santé, vie sociale, scolarité, emploi, quotidien…). L’accès au sport, à la culture, aux loisirs, vecteur essentiel d’épa- nouissement et de bien-être des jeunes, fera partie intégrante des parcours d’accompagnement vers l’autonomie. Enfin, pour soutenir la réussite scolaire des jeunes confiés à l’aide sociale à l’enfance, le Dé- partement accompagnera ceux d’entre eux qui poursuivent des études longues, y compris après 21 ans.

De plus, faire participer les jeunes et entendre ce qu’ils ont à dire, fait partie des engagements forts de la collectivité. Le Département mettra en œuvre de manière plus concrète la participation des jeunes confiés en leur donnant la possibilité de s’exprimer, de donner leur avis sur leur parcours, de faire des propositions sur les activités et la vie quotidienne, et de faire remonter des problématiques repérées et vécues.

### INTENSIFIER L’ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES LES PLUS VULNÉRABLES

Le Département réaffirme son engagement en faveur de l’accueil, l’accès au droit et l’accompagnement des jeunes les plus fragiles afin de garantir leur intégration dans l’emploi. Les actions de repérage et de raccrochage des jeunes en rupture et en marge des dispositifs doivent être intensifiées. L’innovation et le changement des pratiques doivent être impulsés pour garantir le droit à l’erreur, à l’expérimentation et au recommencement.

Parce que le logement est un facteur essentiel d’insertion, la stratégie départementale s’attachera à soutenir l’accès et le maintien dans le logement des jeunes les plus vulnérables, tout particulièrement pour ceux ayant eu un parcours à l’aide sociale à l’enfance. En étroite collaboration avec les bailleurs so- ciaux, il s’agit de conforter les actions préventives, diffuser une information claire dans les démarches logement, proposer des accompagnements sociaux spécifiques.

***CHIFFRES***

* **31,2 % des jeunes du département sont touchés par la pauvreté contre 22,8 % au niveau national.**
* **1 250 jeunes entre 18 et 21 ans sont accompagnés par l’aide sociale à l’enfance dans le Pas-de-Calais.**
* **500 jeunes en grande précarité ont bénéficié d’une aide du Fonds d’aide aux jeunes en 2021 et 153**

**d’un accompagnement social lié au logement.**

***TÉMOIGNAGES***

**Dès demain...**

* ***« Je m’appelle Lalila, j’ai été à Trem- plins de mes 19 ans à mes 20 ans. J’ai maintenant un logement sur Cour- rières. J’y suis depuis un an et demi, et je suis fière de mon parcours. Mon ar- rivée dans le service m’a permis de me poser et de m’apaiser, de me concen- trer sur moi-même et d’oublier un peu le passé. Grâce à ça j’ai pu évoluer dans le positif. Maintenant j’ai mon logement à moi, un travail et j’ai mon permis. À mon arrivée sur Tremplins, j’avais peur de la solitude. Mais on peut recevoir des visites et on a quand même de la liberté, donc ça m’a aidée. À ma sortie de Tremplins, j’ai pu béné- ficier d’un accompagnement social lié au logement spécifique jeune qui m’a aidée à faire tout ce qui est ouverture de compteur et à emménager serei- nement ».* Lalila, jeune accompagnée par Rencontres et loisirs, de l’ASE**
* ***« Il y a une nécessité de ne pas fixer des objectifs inatteignables aux jeunes. Bien souvent on leur demande beaucoup pour leur âge (l’âge moyen d’arrivée en résidence sociale est de 18 ans). Il leur est demandé d’être rapi- dement autonome, d’établir un projet de vie, voire un projet professionnel. Se souvenir que ce sont des jeunes, leur laisser la possibilité d’expérimen- ter, de se tromper, tout en assurant leur sécurité à tous les niveaux. Il faut être en quelque sorte un filet de sécu- rité ».* Natacha Marsy, directrice ad- jointe des Apprentis d’Auteuil**
* **Organiser des rendez-vous entre élus, professionnels et jeunes de l’aide sociale de l’enfance pour mieux prendre en compte leur parole.**
* **Anticiper le passage à l’âge adulte des enfants accompagnés, notamment ceux en situation de handicap, pour préparer au mieux l’accès à l’autonomie.**
* **Poursuivre la politique volontariste d’accompagnement des jeunes majeurs et conforter le dispositif des « coachs ASE » qui permet d’éviter les « sorties sèches » des jeunes à l’issue de leur parcours.**
* **Mobiliser les bailleurs sociaux pour créer des solutions de logements pour les jeunes en rupture.**

**Ambition 7**

# Aider aussi ceux qui aident

En France, entre 8 et 11 millions de personnes accompagnent au quotidien un proche âgé, ou en situa- tion de maladie ou de handicap, soit 1 Français sur 6. Le Département reconnaît le rôle essentiel des proches aidants dans la prise en charge de ces publics, la diversité et la complémentarité des aides qu’ils peuvent apporter : aides dans les activités de la vie quotidienne, soutien financier, soutien moral… Néanmoins, les aidants familiaux sont de plus en plus nombreux à se dire seuls et démunis, notamment suite à la crise sanitaire et ce malgré une meilleure prise en compte de leur statut. Pour remédier à ces constats, le Département répond présent.

### SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROCHES AIDANT DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

Accompagner une personne en situation de handicap ou une personne âgée suppose souvent un in- vestissement important. Les aidants familiaux doivent pouvoir bénéficier d’un soutien, d’une écoute, d’informations sur les aides. Le Département entend les épauler au quotidien et prévenir les situations d’épuisement. La stratégie d’intervention globale dédiée aux aidants est un axe central de la politique départementale en faveur de l’autonomie. Avec leurs partenaires, les Maisons de l’autonomie poursui- vront ce travail d’accompagnement des proches aidants en proposant des actions concrètes d’informa- tion, d’écoute, de formation via l’animation des 8 plateformes territoriales d’aide aux aidants en lien avec les plateformes de répit et d’accompagnement.

### CRÉER UNE DYNAMIQUE D’ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN PAR LES PAIRS

La pratique de l’accompagnement par les pairs se développe. Il s’agit pour les personnes qui vivent une même épreuve de partager leurs expériences et de s’entraider au bénéfice de tous. Cette pratique, qui fait appel aux ressources des personnes, vient fort utilement renforcer les modalités classiques d’ac- compagnement. Le Département s’engage à l’encourager et à la soutenir.

***CHIFFRES TÉMOIGNAGES***

* ***« Chaque premier lundi du mois, je participe au groupe de parole avec tous les aidants. On est presque devenus copains et copines parce que maintenant on se sent soulagés. J’ai rencontré des gens qui sont dans le même cas que moi et ça fait du bien de se sentir soutenu, écouté, compris ».* Jean-Claude, proche aidant**
* ***« J’ai voulu m’occuper seul de mon épouse malade Alzheimer, à temps complet, sans de- mander d’aide. Mais à force j’en pouvais plus. Vous vous retrouvez d’un coup seul, c’est le vide autour de vous. Voir la personne que l’on aime décliner c’est dur, c’est fatigant. J’ai de- mandé de l’aide à la Maison de l’autonomie. Une professionnelle est venue, m’a écouté, a fait le point sur ma situation, sur l’état de san- té de mon épouse et a permis la mise en place de tout un plan d’aide pour m’épauler ».* Alain, proche aidant**
* **29 % des seniors dans le Pas- de-Calais reçoivent une aide de l’entourage soit environ**

**163 000 proches aidants.**

* **62 % des proches sont en activité professionnelle, pour lesquels la conciliation avec la vie personnelle est difficile (sondage fondation April et institut BVA).**
* **En 2022, 64 actions émanant de 40 porteurs de projets, ont**

**été dédiées aux aidants.**

**Dès demain...**

* **Renforcer le soutien aux aidants en s’appuyant sur les 8 plateformes territoriales d’aide aux aidants ainsi que sur les plateformes de répit et d’accompagnement.**
* **Déployer la démarche d’intervention par les pairs au sein des établissements sociaux et médico-sociaux du département.**
* **Favoriser le développement d’offres innovantes d’aide aux aidants sur les territoires.**

**Ambition 8**

# Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique

La précarité énergétique se matérialise par un inconfort thermique majeur aux répercussions directes sur le quotidien des ménages notamment sur l’état de santé. Augmentation du prix de l’énergie, loge- ments énergivores et faibles revenus sont les 3 raisons principales de la précarisation énergétique des ménages, souvent étroitement liée à la problématique de l’habitat indigne. La hausse brutale du prix de l’énergie menace l’équilibre financier de nombreux ménages. Le Département a un rôle crucial à jouer pour soutenir ces personnes. Pour cela, il entend saisir différents leviers axés sur la complémentarité entre préventif et curatif.

### COORDONNER ET REPÉRER

À ce titre, conscient du manque de lisibilité des réponses portées par de multiples acteurs, le Dépar- tement renforcera la coordination départementale en matière de lutte contre la précarité énergétique, en lien étroit avec les intercommunalités et l’État pour aboutir à une meilleure prise en charge des ménages. Le repérage et la prévention, clefs de voûte de l’amélioration des conditions de vie de ces personnes, doivent être une priorité. Il s’agit de structurer une chaîne d’acteurs capables de détecter les situations de mal-logement, informer, poser un diagnostic, accompagner vers les travaux et/ou la réduction des dépenses énergétiques.

### SOUTENIR FINANCIÈREMENT CEUX QUI NE PEUVENT PAS PAYER LEURS FACTURES D’ÉNERGIE

Mais avant toute chose, le Département est en première ligne pour traiter les difficultés de paiement de l’énergie et l’inconfort dans leur logement que peuvent subir les habitants du Pas-de-Calais. Via le Fonds solidarité logement (FSL) ainsi que l’accompagnement social et budgétaire, il s’agit d’assainir la situation financière des ménages (impayés, dettes, surendettement) et leur apporter des conseils pra- tiques et techniques pour réduire leurs factures énergétiques. Si elle est indispensable dans un premier temps, l’aide financière ne peut être une fin en soi. Elle doit permettre d’engager un accompagnement quand il apparaît que la situation au regard du logement ou du budget familial le nécessite. Le Dépar- tement entend conforter ces dispositifs financiers et d’accompagnement à domicile des ménages en situation de précarité énergétique.

### AGIR POUR UNE AMÉLIORATION PÉRENNE DES LOGEMENTS

Conscient de la nécessité d’intervenir également sur le bâti, le Département soutiendra les propriétaires occupants les plus modestes dans la rénovation énergétique de leur logement en renforçant l’interven- tion de son fonds de travaux. Ce dispositif financier,

complémentaire aux aides nationales et locales, permet de diminuer le reste à charge et d’assurer la réalisation des travaux nécessaires pour améliorer le confort de vie des habitants mal logés.

Par ailleurs, le Département intensifiera son action en direction des acteurs du territoire et des bail- leurs pour améliorer la qualité globale du logement sur son territoire, en particulier du parc social.

***CHIFFRES TÉMOIGNAGES***

* ***« C’est en sensibilisant et formant le plus grand nombre de professionnels, pas seulement les travail- leurs sociaux, mais également les accompagnants des publics en perte d’autonomie, les soignants, les référents RSA, les associations de distribution ali- mentaire, les épiceries sociales-solidaires, que le repérage sera le plus eficace ».* Sandrine Hugot, Cheffe de service local inclusion sociale et logement du Calaisis**
* ***« L’Action énergie territoire, financée dans le cadre du FSL, a pour but d’accompagner sur 1 an des ménages en impayé énergétique. Il s’agit d’une intervention au- près des locataires du parc privé et propriétaires oc- cupants, par le biais soit d’un accompagnement bâti, soit d’un accompagnement social en agissant sur les habitudes de consommation. […] Grâce à la réalisa- tion du diagnostic, un accompagnement global est proposé aux ménages, et un travail sur l’accès aux droits est systématiquement effectué. Au final, cela permet un assainissement de la situation budgé- taire, pour éviter les situations récurrentes d’im- payés».* Karine Sabatier, Directrice adjointe, Pôle Inclusion Sociale – Médiation, FACE côte d’Opale**
* **18 % de la population du Pas-de-Calais soit 111 565 ménages**

**touchés par la précarité énergétique contre 17 % au niveau national.**

* **Dans le Pas-de-Calais, 6,18 % de logements potentiellement indignes,**

**soit près de 30 000 logements : 60 % de locataires et 40 % de**

**propriétaires.**

* **1 632 aides financières liées à l’énergie accordées en 2021 dans le cadre du Fonds solidarité logement.**

**Dès demain...**

* **Accroître les capacités de repérage et d’orientation grâce à la sensibilisation des acteurs et à la généralisation d’outils.**
* **Renforcer l’accompagnement des familles pour faire face à l’augmentation du coût de l’énergie.**
* **Dès l’entrée dans le logement, sensibiliser les locataires aux éco-gestes.**
* **Coordonner les actions menées par les intercommunalités, les bailleurs sociaux, le Département sur les territoires.**

**Ambition 9**

# Accompagner les plus précaires vers l’emploi et les métiers

**qui recrutent**

La situation du marché du travail est paradoxale : certaines entreprises peinent à trouver du personnel tandis que de nombreuses personnes sont à la recherche d’un emploi. Les bénéficiaires du RSA et les jeunes accèdent peu aux opportunités d’emploi du territoire. Ces constats sont inacceptables. C’est pourquoi, le Département renouvelle son engagement en faveur de l’emploi des publics en difficulté. Cette ambition se traduit par une stratégie différenciée pour d’un côté, mobiliser et préparer autrement les publics, et de l’autre, appréhender différemment les modes de recrutement. Le Département se po- sitionne comme facilitateur de l’insertion des personnes les plus impactées par la crise, en mobilisant les acteurs économiques sur les questions d’emploi et de recrutement solidaires.

### ORIENTER VERS LES SECTEURS EN TENSION

Une vision prospective et ambitieuse des besoins d’emploi par secteur d’activité doit être déployée en lien avec les acteurs de l’emploi et de l’insertion pour anticiper les mutations socio-économiques et permettre aux personnes accompagnées d’en bénéficier. À ce titre, les relations avec les entreprises seront accentuées pour dynamiser le placement à l’emploi et offrir de nouvelles perspectives (plani- fication des besoins, modules préparatoires, attractivité des métiers…). Les actions préparatoires à l’emploi, courtes et sur mesure, basées exclusivement sur les besoins des entreprises en démarche de recrutement seront renforcées. Denses, elles permettent d’alterner entre théorie, mises en situation professionnelle, périodes d’immersion en entreprises et sont des leviers utiles dans les parcours d’in- sertion. La plateforme MonJob62 renforcera l’intervention du Département et permettra de fluidifier l’information en direct auprès des publics. Par ailleurs, le Département s’engage dans une action forte en direction des métiers du grand âge et du handicap, par la création de la plateforme des métiers de l’autonomie.

### ACCOMPAGNER ET PRÉPARER AUTREMENT

Le Département renouvelle également l’offre d’accompagnement des bénéficiaires du RSA. Il renfor- cera son intervention auprès des personnes très éloignées de l’emploi et du public féminin. La pluri- disciplinarité dans l’accompagnement doit être recherchée, les méthodes dites hors les murs ainsi que la mobilisation des nouvelles technologies dynamisant le parcours. Pour contribuer à l’évolution des modalités d’accompagnement, la priorité sera mise sur la formation/information des professionnels référents de l’accompagnement des bénéficiaires.

### RECRUTER AUTREMENT

Pour éviter l’exclusion des personnes en insertion dès le recrutement, le Département s’engage aussi à accompagner les entreprises dans l’expérimentation de modes de recrutement alternatifs basés sur les savoir-être et les potentiels des personnes, plutôt que sur l’expérience et les diplômes. La démarche Grand chantier, initiée dans le cadre de l’Engagement pour le renouveau du bassin minier, et du Canal Seine-Nord Europe participe pleinement à cette ambition renouvelée et doit être accélérée. Il s’agit pour le Département, de faire de ces grands projets de territoire des opportunités d’insertion et d’em- ploi pour les habitants. Ainsi, il propose une offre de services, au plus proche du terrain, favorisant l’in- sertion professionnelle pérenne des bénéficiaires du RSA et des jeunes de moins de 26 ans en facilitant notamment, le recours aux clauses d’insertion par l’activité économique.

***CHIFFRES***

* **En 2021, 48 971 foyers RSA, 102 400 personnes couvertes.**
* **55 % des allocataires du RSA sont des femmes, 1/3 sont des femmes seules avec enfants ce qui est de 4 points supérieur à la moyenne nationale.**
* **4 000 personnes en insertion par l’activité économique.**

***TÉMOIGNAGES***

* ***« Le Département m’a suivie jusqu’au bout. Chaque question qu’on avait que ce soit pour la rémunération, pour les stages, on passait par le Département systématiquement. […] Entre la formation et le moment où j’ai été recrutée par Tadao, il s’est passé une vingtaine de jours. Je ne m’attendais pas à signer un CDI aussi vite. Mais c’est arrivé plus vite que prévu. Financer 2 permis comme ça en moins d’un an je n’aurais jamais pu toute seule. Aujourd’hui je suis bien. Je suis heureuse. J’ai un avenir pour mon fils ».* Mélanie, bénéficiaire du RSA recrutée comme conductrice chez Tadao**
* ***« Nous travaillons avec le Département sur les évènements les clés pour réussir, qui sont dédiés aux bénéficiaires du RSA. Avec le Service local allocation insertion, nous travaillons main dans la main. Peu importe nos institutions, nous formons une réelle équipe qui travaille au service des bénéficiaires. Ces personnes, que nous avons tant de mal à mobiliser sur d’autres évènements, viennent avec plaisir découvrir les métiers, les formations, rencontrer des entreprises, parce qu’elles sont au cœur de ces évènements, qui sont des ateliers à taille humaine, organisés hors les murs avec l’engagement d’apporter une solution à chacun ».* Rémy, responsable d’équipe à Pôle Emploi**

**Dès demain...**

* **Diversifier l’offre d’insertion de proximité en consolidant les actions centrées sur la levée des freins à l’emploi : la mobilité, la santé, la remobilisation.**
* **Valoriser et travailler les compétences transversales des bénéficiaires.**
* **Développer des actions par le « faire », en mettant en avant les attitudes et aptitudes à apprendre, tout en développant les savoir-être.**
* **Créer un label « les clés pour réussir » pour développer les ateliers dynamiques et ludiques avec les partenaires afin d’amener davantage de public vers l’emploi.**

**Garantir la qualité de vie dans l’accueil et l’accompagnement**

### Accompagner les personnes qui le nécessitent et le cas échéant les accueillir dans des lieux ou structures qui vont répondre à leurs besoins précis font partie des fonctions essentielles que doivent assurer les politiques sociales menées par le Département. Dans cette activité diversifiée, qui concerne des personnes et des équipements ou services très différents, il est indispensable d’avoir un objectif clair qui guide en toutes circonstances l’action menée. Ainsi, pour le Département, c’est bien la qualité de vie des personnes, qui doit être la préoccupation permanente autour de laquelle se pense et s’organise toute son activité d’accueil et d’accompagnement. Pour ce faire, ce défi invite à dépasser la vision traditionnelle de l’offre en établissements et services sociaux et médico- sociaux ou en accueil familial et de partir de l’expérience de vie des personnes pour imaginer les accompagnements de demain, proposer un cadre de vie de qualité et s’ouvrir sur l’environnement.

CONTEXTE NATIONAL

**Quelle que soit la politique publique considérée, les démarches conduites et textes promulgués par l’État depuis plusieurs décennies affichent généralement et sous des formes variables comme préoccupation centrale la qualité de vie des personnes accompagnées ou accueillies et leur participation aux décisions qui les concernent. Pour la période récente, la loi d’adaptation de la société au vieillissement de 2015 ou les dernières lois sur la protection de l’enfant de 2016 et 2022 portent cette ambition qui est donc largement partagée et pour laquelle il convient de veiller à ce qu’elle reçoive dans la durée les moyens de sa traduction dans les faits.**

CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

### Plus jeune que la moyenne mais déjà marqué par le vieillissement, avec un taux de difficultés sociales élevé et sur un territoire à multiples facettes, le Pas-de-Calais doit, plus que d’autres, relever le défi de s’adapter à l’évolution des besoins pour toujours mieux accompagner et accueillir à tous les âges de la vie. De longue date, le Département a entrepris de faire évoluer ses services à domicile et de moderniser et diversifier son offre d’accueil. Cet effort doit être poursuivi et amplifié dans le cadre d’ambitions renouvelées qui concerneront chaque forme d’accompagnement ou d’accueil, et qui veilleront aussi à créer les liens et les passerelles nécessaires entre les dispositifs pour assurer la fluidité indispensable à des parcours adaptés.

AMBITIONS STRUCTURANTES

**Ambition 10**

### Renforcer l’accompagnement à domicile en respectant les choix et les rythmes de chacun

**Ambition 11**

### Développer de nouvelles formes d’habitat favorisant le lien social

**Ambition 12**

### Adapter l’offre en lieux d’accueil et les ouvrir sur leur environnement

**Ambition 13**

### Soutenir les professionnels qui accueillent à leur domicile

**Ambition 14**

**Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes**

**Ambition 10**

# Renforcer l’accompagnement à domicile en respectant les choix et les rythmes de chacun

L’immense majorité des personnes en perte d’autonomie émet le souhait de pouvoir demeurer à son domicile aussi longtemps que cela lui est possible en conservant ses habitudes de vie. Quant à la pro- tection de l’enfance, la loi fait obligation de maintenir un enfant dans son environnement naturel à chaque fois que c’est possible. C’est pourquoi l’accompagnement à domicile, sous toutes ses formes, est et restera une priorité centrale pour le Département. L’ensemble des dispositifs et moyens mis en œuvre aura pour objectif constant le bien-être et la dignité de la personne, des familles et des aidants.

### FÉDÉRER LES ACTEURS AUTOUR DE LA PERSONNE ET DE SON PARCOURS

La plupart des accompagnements à domicile, et surtout les plus complexes, requiert d’organiser autour de la personne de multiples interventions complémentaires : des soins, des aides de diverses natures, de l’accompagnement social ou éducatif. Elles mettent en jeu beaucoup d’acteurs et requièrent une défi- nition préalable permettant de combiner les souhaits et rythmes de vie des personnes avec la définition d’objectifs de prise en charge. C’est pourquoi le Département a fortement investi le portage de tous les dispositifs ayant pour objet la prise en charge des parcours des personnes en perte d’autonomie.

Les 8 maisons de l’autonomie du territoire seront confortées dans leur rôle d’animation du partenariat au- tour de la personne âgée ou en situation de handicap, de prévention de la perte d’autonomie et d’expertise auprès des acteurs du territoire. Elles s’impliqueront dans les coopérations avec l’ensemble des parties prenantes qui concourent à la qualité de vie des personnes en perte d’autonomie à domicile.

Depuis 2018, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et le Département se sont investis dans la démarche « réponse accompagnée pour tous » qui vise notamment à s’assurer de la mise en œuvre effective d’une solution d’accompagnement adaptée aux personnes en situation de handi- cap, même quand une place n’est pas immédiatement disponible. Cette démarche sera prolongée par la constitution des « Communautés 360 » qui impliquent directement les organismes gestionnaires dans la construction de solutions adaptées dans une logique de coresponsabilité à l’échelle de chaque territoire.

En protection de l’enfance, le déploiement intégral du projet pour l’enfant viendra également à l’appui de la coordination des intervenants auprès des enfants et des familles.

### SOUTENIR LES ACTEURS DANS L’ÉVOLUTION ET L’ADAPTATION DE LEURS ACCOMPAGNEMENTS

En plus de parfaire la coordination, renforcer l’accompagnement à domicile implique de faire évoluer l’offre des acteurs dans plusieurs domaines. En premier lieu, le Département continuera à investir dans les services d’accompagnement à domicile (SAAD) autonomie en pilotant leur évolution et leur montée en compétences vers les services autonomie prévus par la loi. La dotation complémentaire qualité sera déployée et les services seront incités à s’investir plus qu’aujourd’hui dans un rôle de coordination du parcours de vie de la personne qu’ils sont souvent les mieux placés pour tenir. Par ailleurs, le maintien à domicile dans la durée requiert souvent des interventions très spécialisées que tous les services à domicile ne peuvent fournir directement.

Le Département continuera également à améliorer son offre de soutien renforcé à domicile en protec- tion de l’enfance, tant le travail fait dans ce cadre auprès des familles est de nature à prévenir les place- ments. Dans cet esprit, l’accent sera mis sur la complémentarité entre les interventions des différents services (action éducative, aide à domicile).

### PERMETTRE À CHACUN DE DISPOSER D’UN LOGEMENT ADAPTÉ À SES BESOINS

Le cadre de vie, le logement et l’équipement de ce logement sont des éléments déterminants de l’autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap. Un domicile adapté et équipé participe à la prévention de la perte d’autonomie, maintient les capacités des personnes à agir et facilite l’intervention des aidants.

Le premier volet d’intervention consiste à favoriser l’accès aux différentes aides techniques utiles pour se maintenir dans son logement. Sur ce point, le Département a mis en place et continuera à soutenir un dispositif dédié, l’AIDOTEC, qui vise à permettre à chacun, quels que soient ses moyens, d’accéder aux aides dont il a besoin, tout en soutenant un objectif de développement durable par le recyclage des matériels déjà utilisés et parfaitement fonctionnels.

Le deuxième volet consiste à accompagner les personnes dans leur parcours de logement pour que celui-ci s’adapte à chaque étape. Le Département fera en sorte que chaque personne puisse connaître et accéder aux financements existants pour adapter son logement si cela correspond à ce qu’elle sou- haite. Il facilitera également l’accès à un nouveau logement, à une solution d’habitat inclusif ou à un établissement lorsque c’est ce choix qui apparaît le plus adapté.

***CHIFFRES***

***TÉMOIGNAGES***

* ***« J’ai toujours vécu dans ma maison, qui date de mes grands-parents. Je ne me vois pas du tout aller en EHPAD. Le plus tard possible. Aujourd’hui, les systèmes ont progressé il existe plein de choses pour le quotidien. Rester ici avec toutes les aides, comme la téléassis- tance, c’est la liberté de me déplacer, de faire ce que je veux à domicile. J’ai contacté le Conseil départemental. Une assistante sociale est venue chez moi enquêter. On a répondu à un questionnaire aussi. Je conseille vi- vement aux personnes qui vieillissent, qui prennent de l’âge, qu’ils prennent conscience de leur état de santé et demandent de l’aide au Conseil départemental comme moi».* Marie-Jeanne**
* ***« Il faudrait systématiser la sensibilisation des per- sonnes en perte d’autonomie à l’aménagement de la salle de bains (campagne de sensibilisation, information sur les aides existantes, crédit d’impôts) pour faciliter l’adap- tation du logement ».* Victor, professionnel de structure d’aide à domicile**
* **85 % des Français souhaitent vieillir à domicile.**
* **28 691 bénéficiaires de l’allocation personnalisée d’autonomie à domicile.**
* **7 210 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH).**
* **96 services d’aide à domicile prestataires.**

**Dès demain...**

* **Poursuivre le soutien aux projets de coopération entre acteurs intervenant à domicile en faveur des parcours de vie de chacun.**
* **Soutenir le déploiement et l’organisation des Communautés 360 pour permettre à chaque personne en situation de handicap de trouver une solution d’accompagnement sur le territoire.**
* **Développer les solutions d’accompagnement renforcé à domicile pour les enfants et les familles confrontées à des difficultés.**
* **Poursuivre et renforcer le soutien aux services d’aide à domicile (SAAD), en soutenant financièrement les actions en faveur de l’innovation, la démarche qualité, la prévention des risques, la formation et le parcours d’intégration, à partir de 2023.**

**Ambition 11**

# Développer de nouvelles formes d’habitat favorisant le lien social

Si le droit au logement est inscrit dans la loi, son exercice n’est pas toujours assuré à chacun dans des conditions qui correspondent à ses besoins. Or le logement conditionne souvent l’exercice des autres droits et son absence ou sa mauvaise qualité contribue à dégrader globalement les situations indivi- duelles, familiales et sociales. Parce que le logement fait partie du socle nécessaire à une vie personnelle et sociale harmonieuse, le Département réaffirme son engagement de permettre à chacun d’accéder à un logement digne et à s’y maintenir et à faire évoluer les formes d’habitat pour mieux s’adapter aux besoins.

### PERMETTRE À CHACUN D’ACCÉDER À UN LOGEMENT DE QUALITÉ ET DE S’Y MAINTENIR

Le Département réaffirme son engagement pour l’accès et le maintien dans le logement pour tous, no- tamment pour les ménages en très grande précarité, les jeunes en difficultés, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Il continuera à soutenir les ménages en très grande précarité et maintiendra son effort dans le cadre du Fonds de solidarité logement, avec un regard particulier sur les dépenses énergétiques. Il convient également de renforcer l’action départementale en faveur du logement des jeunes, qui renvoie à une pluralité de situations : jeunes précarisés et/ou en danger d’ex- clusion, connaissant des difficultés d’insertion tant sur le plan professionnel qu’en matière de socialisa- tion, jeunes ayant eu un parcours à l’aide sociale à l’enfance, apprentis, étudiants…

Pour répondre à ces besoins, le Département a établi de longue date une indispensable collaboration avec les bailleurs sociaux. Elle sera renforcée pour mobiliser un parc de logements adapté aux besoins spécifiques des ménages en proie à un cumul de problématiques et qui nécessitent un accompagnement particulier.

### FAIRE ÉVOLUER LES MODES D’ACCOMPAGNEMENT

Loger, maintenir dans le logement et en faire le socle de l’insertion pour les personnes cumulant les dif- ficultés nécessite un accompagnement social adapté dans la durée. Le Département s’efforce d’adapter toujours plus ses solutions d’accompagnement pour garantir une offre qui soit à la fois :

* Modulable et adaptée aux spécificités de chaque situation ;
* Transversale pour garantir une approche globale, ce qui implique d’accroître le partenariat notam- ment avec le champ de l’insertion professionnelle et la santé ;
* Coordonnée avec les différents acteurs afin de gagner en efficience ;
* Préventive et en faveur de la participation des publics.

### ÉVOLUER VERS DES FORMES D’HABITAT QUI PRÉSERVENT L’INCLUSION DANS LA VIE SOCIALE

L’inclusion dans la vie sociale est un enjeu majeur, particulièrement pour les personnes en perte d’au- tonomie, tant les solutions d’habitat dédiées traditionnelles présentent souvent un risque de retrait ou d’exclusion de la société « ordinaire ». C’est pourquoi le Département, en même temps qu’un effort sur le domicile, a investi dès 2011 des stratégies pour développer des offres d’habitat accompagné, qui préservent l’indépendance de la personne tout en sachant s’adapter à la perte d’autonomie. Il poursui- vra dans cette voie avec l’ambition de faire de l’habitat inclusif, désormais défini par la loi, un nouveau mode de vivre-ensemble sur le territoire. L’Aide à la vie partagée sera mise en place et une dynamique de diversification de l’offre sera promue.

Les partenaires seront encouragés et soutenus en ingénierie pour développer des projets d’habitat inclusif.C’est aussi un enjeu pour les jeunes ou les adultes ayant des difficultés à se loger. Ils peuvent trouver des réponses dans des formes de collocation, qui peuvent être riches de liens, parfois intergénérationnels, et d’entraide mutuelle. Les jeunes et surtout les plus fragiles doivent également être intégrés à la réflexion engagée avec les bailleurs sociaux. En effet, ils nécessitent de bénéficier de « solutions » de logement adaptées à leurs ressources financières et à leur insertion sociale et professionnelle (implantation géo- graphique du logement notamment). Enfin, l’entrée dans le logement est également un moment charnière qui mérite d’être accompagné (sensibilisation aux éco-gestes, aide lors de l’état des lieux, etc.).

***CHIFFRES***

***TÉMOIGNAGES***

* ***« Il faudrait créer des béguinages dans les villes à proximité des logements sociaux afin que les personnes âgées puissent garder un lien social, une facilité de dé- placement et un logement adapté avec peu de charges ».* Un répondant au questionnaire citoyen**
* ***« Je vivais avec mon petit ami chez ma mère. Mais j’avais vraiment besoin de prendre mon indépendance. Sur Facebook, j’ai découvert 1 Jeune 1 Logement de Pas-de-Habitat. J’ai rempli le formulaire. Assez rapide- ment, j’ai été contactée pour visiter un logement et me présenter plus précisément le fonctionnement. Ça m’a plu. J’ai pu m’installer et être aidée. Ce que j’aime, c’est le fait que c’est tout compris et que le loyer soit stable. Ça aide pour gérer son budget au quotidien. Mais j’ap- précie aussi l’environnement général. Le logement est bien adapté. Il n’est pas trop grand et bien équipé. Au- jourd’hui, je me sens beaucoup mieux dans ma peau ».* Aurélie, relogée par Pas-de-Calais Habitat dans le cadre du dispositif 1 Jeune 1 Logement**
* **23 partenaires engagés aux côtés du Département pour le développement de l’habitat inclusif.**
* **Plus de 100 solutions nouvelles d’habitat inclusif pour les personnes âgées et personnes handicapées d’ores et déjà soutenues à titre volontariste par**

**le Département, soit**

**9 projets.**

**Dès demain...**

* **Développer d’ici 2025, plus de 300 solutions d’accompagnement nouvelles et alternatives en habitat inclusif grâce à l’Aide à la vie partagée.**
* **Expérimenter des projets d’habitat intergénérationnel.**
* **Accompagner le développement de nouveaux projets innovants en matière d’habitat en s’appuyant sur les acteurs du territoire, et apporter une aide en matière d’ingénierie.**

**Ambition 12**

# Adapter l’offre

**en lieux d’accueil et**

# les ouvrir sur leur environnement

Le Pas-de-Calais présente une grande diversité de lieux d’accueil sociaux et médico-sociaux, dans les domaines de l’enfance, des personnes âgées et handicapées, à la mesure de la diversité des be- soins auxquels il doit répondre. L’offre départementale s’est construite à des époques différentes et présente aujourd’hui une grande hétérogénéité qui appelle des évolutions de natures différentes, plus souvent qualitative que quantitative. Par ailleurs, le travail dans une logique de « parcours » implique une ouverture plus grande des établissements vers l’extérieur et le développement de coo- pérations entre établissements, et entre les établissements et le domicile. C’est en ce sens que le Département veut emmener les gestionnaires de son territoire.

### PROMOUVOIR DES LIEUX D’ACCUEIL PLUS OUVERTS ET L’ÉMERGENCE DE PLATEFORMES DE SERVICES

Une des difficultés principales que peuvent rencontrer les lieux d’accueil est de posséder toutes les compétences spécialisées nécessaires aux besoins et aux attentes de chaque personne et à leur évolution. Trop souvent, c’est à la personne de s’adapter à la place et non à l’offre de mieux satisfaire les besoins. Par ailleurs, les ressources disponibles dans les établissements pourraient utilement être mises à profit pour soutenir les professionnels qui accueillent à leur domicile. C’est pourquoi le Département veut promouvoir la mise en place sur l’ensemble de son territoire d’une organisation en réseau, comprenant des centres de ressources ou plateformes de service, que les établissements (pour personnes âgées, maisons de l’enfance, …) qui en ont les compétences pourront porter et qui pourront être sollicités par les autres acteurs.

La logique de plateforme repose à la fois sur une diversité de solutions mises en œuvre par l’établis- sement pour substituer une logique de parcours à une logique de « place » et par une dimension de soutien au profit des autres acteurs du territoire, notamment des professionnels du domicile.

### CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN SCHÉMA IMMOBILIER DE L’ENFANCE

L’évolution des besoins des enfants confiés à l’aide sociale à domicile nécessite une profonde trans- formation de l’offre d’accueil et d’accompagnement proposée par le Département du Pas-de-Calais. Cette offre doit être non seulement suffisante en nombre de places mais également plus proche des lieux de vie des familles et plus adaptée aux problématiques spécifiques des enfants accueillis. Un ob- jectif quantitatif de 300 nouvelles places est fixé pour le mandat. Il sera réalisé au moyen d’un schéma répondant à plusieurs objectifs. D’une part, il s’agit de moderniser des établissements trop dégradés et d’améliorer le cadre de vie des enfants. Ensuite, il convient de rééquilibrer géographiquement l’offre, par des implantations dans les territoires sous-dotés. Le Département souhaite également créer des places d’accueil spécifiques pour répondre à des situations – dites complexes – qui ne trouvent pas de solutions au sein des structures d’accueil classiques. Enfin, il s’agit également de se doter de pla- teaux techniques permettant d’assurer des évaluations de qualité des primo-arrivants et d’éviter les situations de ruptures par l’ajustement régulier du niveau et du mode de prise en charge. Ces plateaux techniques fonctionneront en synergie avec les partenaires institutionnels de l’aide sociale à l’enfance (établissement social et médico-social du secteur du handicap, services de pédopsychiatrie…), de fa- çon à mobiliser toutes les ressources nécessaires à la prise en charge.

### ADAPTER L’OFFRE À DESTINATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES PERSONNES ÂGÉES POUR FAVORISER LEUR BIEN-ÊTRE ET UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Le Département entend tout particulièrement insister sur l’évolution nécessaire de l’offre des gestion- naires de structures accueillant les personnes handicapées. La complexité des situations et la prise en charge de handicaps spécifiques tels que les troubles autistiques ou psychiques rendent l’accompa- gnement difficile et pas toujours totalement adapté aux besoins de la personne. Le Département inci- tera les établissements à mettre en place des solutions pour pouvoir moduler les accueils ou apporter leurs compétences spécialisées au domicile des personnes.

De plus, face à l’évolution démographique, le moindre défi ne sera pas d’adapter l’offre d’accueil à la diversité des situations : isolement ou non, maintien puis perte progressive de l’autonomie, grande dé- pendance, … Il s’agit ainsi de conduire les établissements à faire évoluer les modèles existants pour ré- pondre le plus finement possible à chaque situation. Ainsi, les résidences autonomie seront conviées à investir fortement leur rôle en direction des personnes âgées fragiles mais autonomes, en s’engageant sur leur territoire dans la prévention de la perte d’autonomie et la promotion du bien vieillir.

Quant à l’EHPAD, après s’être médicalisé puis avoir renforcé sa capacité à prendre en charge les maladies neurodégénératives, il doit relever le défi de la prise en charge de la grande dépendance et en devenir le point central pour son territoire. Cela nécessitera une adaptation de son architecture, ainsi que la rénova- tion de son fonctionnement pour qu’il soit en mesure, tout en s’articulant mieux avec l’hôpital, d’apporter un soutien humain et logistique aux acteurs de l’accompagnement à domicile et aussi d’apporter directement des prestations au bénéfice des personnes âgées sur son territoire. Le Département accompagnera les gestionnaires pour la prise en compte de la bientraitance dans tous les aspects de la vie en établissement.

***CHIFFRES***

***TÉMOIGNAGE***

* ***« Grâce à l’aide du Dé- partement, l’établisse- ment a pu se transfor- mer, et reconstruire une pouponnière, ce qui a permis d’améliorer la qualité de vie des en- fants ».* François NOËL directeur de l’EPDEF**
* **340 établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence départementale, dont 50 pour enfants, 200 pour personnes âgées et**

**90 pour personnes handicapées.**

* **Plus de 16 500 personnes accueillies dans des établissements de protection de l’enfance ou de prise en charge des personnes âgées ou handicapées relevant du Département.**

**Dès demain...**

* **Organiser le service public de l’enfance de façon à assurer l’accueil immédiat et inconditionnel et l’évaluation des besoins des enfants confiés à l’aide sociale à l’enfance et créer 300 places d’accueil supplémentaires en maisons d’enfants principalement dans**

**les territoires sous dotés , afin de rééquilibrer l’offre d’accueil en établissement et chez les assistants familiaux.**

* **Favoriser l’organisation en mode plateforme de services proposant une diversité de solutions d’accompagnement dans le champ des personnes âgées, des personnes handicapées et de la protection de l’enfance.**
* **Renforcer la transformation de l’offre d’établissement pour personnes en situation de handicap afin de répondre à une logique de parcours et d’inclusion.**
* **Améliorer le cadre de vie des personnes accueillies et la performance énergétique des établissements en accompagnant les gestionnaires dans leurs projets d’investissement.**
* **Développer avec l’Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France une offre d’accueil et d’accompagnement conjointe permettant de mieux répondre aux situations complexes.**

**Ambition 13**

# Soutenir les professionnels qui accueillent à leur domicile

Le Pas-de-Calais a fait historiquement un choix fort en faveur de l’accueil familial, tant en protection de l’enfance, domaine dans lequel il est le premier département en France, que pour les personnes âgées ou handicapées. Par le cadre de vie familier et rassurant qu’elle offre, cette forme d’accueil correspond souvent au souhait préférentiel ou au besoin des personnes. L’accueil à domicile rencontre aujourd’hui des difficultés, face à la complexité de la prise en charge de certaines situations, qui peuvent se tra- duire par des problèmes de recrutement et de renouvellement des familles d’accueil. Face à ces diffi- cultés, le Département veut réaffirmer son engagement en faveur des modes d’accueil familial.

### POURSUIVRE LA PROMOTION DES MÉTIERS

**ET L’EFFORT DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION DES ASSISTANTS FAMILIAUX**

Le Département poursuivra la promotion des modes d’accueil familial et de l’accueil maternel pour la petite enfance. En ce qui concerne les assistants familiaux, pour faire face à un nombre conséquent de départs en retraite programmés, il intensifiera ses campagnes de recrutement. Il maintiendra éga- lement son effort pour structurer et garantir un accompagnement de qualité des assistants familiaux sur les volets éducatif et professionnel. Rendre attractif ce métier est un défi quotidien au service des professionnels et des familles.

En ce qui concerne les accueillants familiaux des personnes âgées ou en situation de handicap, le Dé- partement continuera à les former et à les soutenir sur le volet administratif de leur métier.

Quant aux assistants maternels, il s’agit de continuer à leur assurer, en partenariat notamment avec la Caisse d’allocations familiales (CAF), une formation et un accompagnement de qualité.

### SOUTENIR L’ACCUEIL FAMILIAL DANS SA PRATIQUE

Le recours à l’accueil familial rencontre des limites face à la complexité de certaines situations : pro- blèmes de santé et de santé mentale, besoins d’aide éducative, ... Trop souvent, cela se traduit par une renonciation à ce mode d’accueil ou à une démission du professionnel, découragé face aux difficultés. Or, dans nombre de cas, l’accueil pourrait continuer avec l’appui d’un soutien adapté, que pourraient fournir les établissements de santé ou les établissements médicosociaux pour peu que les services et les liens nécessaires soient développés. C’est pourquoi le Département entend mettre en place sur l’ensemble de son territoire la structuration par les établissements d’une offre d’accompagnement à destination des assistants et accueillants familiaux, dans une logique de plateforme de services. L’ap- pui à la coordination des offres de service trouve ainsi une place particulière au sein du Département en tant que chef de file des politiques de solidarités humaines.

***CHIFFRES TÉMOIGNAGES***

* ***« Le métier d’assistante familiale c’est un vrai métier. C’est donner un équilibre à un en- fant. C’est le construire. C’est essayer de le soigner du mal qu’il a, parce que c’est souvent un enfant cassé. On ne peut pas forcément réparer la cassure. Mais on peut faire en sorte qu’il vive avec correctement. C’est l’ai- mer. C’est s’occuper de lui pour son bien-être. C’est beaucoup communiquer, expliquer, échanger. Par des activités, par des jeux. C’est plein de petites choses au quotidien pour qu’il se sente bien. Et s’il se sent mieux, s’il se sent bien nous on se bien après. ».* Béa- trice, assistante familiale**
* ***« La formation pour mieux comprendre les adolescents aujourd’hui, organisée par le CPEF m’a été très utile. Les formations sont importantes pour bien accueillir les jeunes ».* Claire, assistante familiale**
* **Avec 1 800 assistants familiaux proposant 4 267 places d’accueil**

**au titre de l’aide sociale à l’enfance, le Département du Pas-de-Calais**

**est le 2e employeur de France**

**(derrière le Département du Nord qui compte plus de 2 700 assistants familiaux).**

* **En 2022, le Pas-de-Calais compte 644 places d’accueil familial pour les personnes**

**âgées et handicapées, réparties chez 364 accueillants familiaux.**

**Dès demain...**

* **Promouvoir et valoriser les métiers d’assistant familial et d’accueillant familial.**
* **Travailler à la mise en place de plateaux techniques à destination des assistants et accueillants familiaux par les Maisons d’enfants à caractère social, EHPAD, établissements de santé.**
* **Poursuivre et accentuer les campagnes de recrutement des assistants familiaux.**
* **Garantir un accompagnement de qualité des assistants familiaux et renforcer l’offre de formation.**

**Ambition 14**

# Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes

Des personnes peuvent se retrouver dans des situations particulièrement difficiles en cumulant des problèmes de natures différentes et dont la solution ne relève pas d’une réponse préexistante apportée par un acteur déterminé. Au contraire, ces situations dites « complexes » nécessitent souvent l’inven- tion d’une solution adaptée, qui fait appel à plusieurs interventions qu’il s’agit d’organiser et de coor- donner dans la durée. Or, si des progrès ont été faits dans la prise en charge de ces situations, le Dépar- tement considère que beaucoup reste à faire sur deux plans essentiels. Il s’agit d’une part d’améliorer les dispositifs de coordination, et d’autre part d’augmenter la quantité et la qualité des réponses qui manquent fortement dans certains cas.

### RÉDUIRE LE POIDS DE LA COMPLEXITÉ DES PRISES EN CHARGE POUR LES PERSONNES

S’il est inévitable que certains accompagnements puissent être complexes, le Département considère que ce n’est pas à la personne de gérer ou de s’adapter à cette complexité, mais bien aux acteurs spé- cialisés d’organiser et de coordonner les accueils ou interventions de la manière la plus transparente possible pour la personne. C’est pourquoi la démarche dite de « référent de parcours » sera générali- sée. La référence de parcours se conçoit comme une nouvelle approche de l’accompagnement social où toutes les ressources sont mises en commun au service d’une dynamique d’abord impulsée par la personne accompagnée.

Ainsi, de plus en plus, une personne aura un interlocuteur unique qui sera le garant de la continuité de son accompagnement et son intermédiaire vis-à-vis de tous les acteurs intervenant dans le règlement de sa situation.

En complément, il s’agira de développer les espaces de coordination ou de concertation dédiés aux situations complexes entre les champs de l’enfance, du logement et du handicap. Les plateformes ter- ritoriales d’accompagnement Logement d’abord et la coordination en matière de prévention des expul- sions locatives seront également confortées.

### APPORTER DES RÉPONSES NOUVELLES

**POUR LA PRISE EN CHARGE DE SITUATIONS SANS SOLUTIONS**

Les enfants, et singulièrement ceux confiés à l’aide sociale à l’enfance, souffrent plus que d’autres de problématiques relevant du handicap, notamment psychique, qui ne trouvent pas de solutions adap- tées à ce jour dans les accueils classiques de la protection de l’enfance.

Le Département veut faire en sorte que ce problème fasse l’objet d’une attention particulière. La créa- tion de solutions réellement opérationnelles nécessite une coopération fortement accrue entre l’aide sociale à l’enfance et les acteurs de la santé, pour mettre en place les prises en charge pluridiscipli- naires indispensables. Pour ce faire il sera nécessaire de dépasser les clivages habituels entre sani- taire et médico-social. Ainsi le Département sollicitera, pour les établissements qui entreprendraient de construire des solutions adaptées, la délivrance d’habilitations conjointes à même de leur permettre de rassembler les différentes compétences, le cas échéant à titre expérimental.

***CHIFFRES TÉMOIGNAGE***

* ***« Le référent de parcours permet de regrouper autour de la table les personnes qui s’occupent de nous et de dis- cuter avec elles. Ils nous écoutent. J’étais méfiante à la première réunion, je ne connaissais pas les personnes. À la deuxième, ça allait mieux, je savais qu’elles étaient là pour m’aider. Chacun prend la parole à tour de rôle et je peux rajouter librement ce que j’ai à dire. Je peux poser des questions sur les démarches que je ne comprends pas. Cela rend le contact facile et assez rapide avec tous les professionnels. Comme je suis présente aux réunions, je sais ce que les gens pensent de moi et cela enlève le sentiment qu’on parle dans mon dos. Je suis à ma place. À la fin de chaque réunion, le relevé de décisions donne les objectifs à toutes les personnes présentes. Elles le signent et moi aussi. Avec ce document, je sais ce qu’on a dit, ce que je dois changer et, mentalement, j’ai quelque chose à faire pour les trois mois suivants. Comme un pense-bête. Je me sens mieux, cela m’a aidée et soute- nue moralement ».* Sabrina accompagnée dans le cadre du référent de parcours**
* **1/4 des enfants confiés et accueillis à l’aide sociale à l’enfance sont en situation de handicap et bénéficient d’une notification MDPH (au 31/12/2020).**
* **Depuis le lancement des plateformes Logement d’abord en 2018, plus**

**de 300 ménages mal**

**logés ou sans abri ont pu être accompagnés vers un logement durable.**

**Dès demain...**

* **Faciliter l’accompagnement des personnes par la désignation d’un référent de parcours.**
* **Outiller les professionnels et renforcer le partenariat pour mieux accompagner les personnes en souffrance psychique.**
* **Développer des solutions d’accompagnement spécifiques pour les enfants en situation complexe confiés à l’aide sociale à l’enfance.**

**Fédérer pour développer les solidarités**

### Les solidarités humaines reposent sur de nombreux paramètres, comme le montre l’ensemble des leviers d’évolution décliné tout au long du Pacte. Les solidarités humaines, c’est aussi le rôle déterminant des femmes et des hommes qui agissent au quotidien dans les services départementaux et chez l’ensemble de nos partenaires.

**Les politiques publiques ne prennent du sens que lorsqu’elles ont un impact sur le terrain. Les résultats qu’elles génèrent sont d’autant plus grands que les objectifs sont appropriés par ceux qui les mettent en œuvre et par tous ceux qui peuvent y contribuer indirectement, c’est-à-dire tous les acteurs territoriaux du lien social.**

CONTEXTE NATIONAL

### La mise en œuvre des politiques de solidarités repose au quotidien sur un grand nombre d’acteurs. L’État lui-même, les départements, les communes, des organismes publics ou privés nationaux ou locaux et une myriade d’associations de toutes tailles y concourent. Dans ce contexte, la mise en cohérence, l’articulation des actions ou prestations des uns et des autres deviennent primordiales pour en garantir l’efficacité. Ce rôle dit de « chef de file » des politiques de solidarités, confié par la loi au Département, est largement reconnu et doit encore être amplifié.

CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

**Le Département du Pas-de-Calais s’est doté d’une organisation territoriale qui vise à la fois la proximité avec l’habitant et la capacité à fédérer l’action des acteurs locaux autour des personnes. Les Maisons du Département solidarité tissent autour d’elles un riche réseau de partenariats avec les communes, centres d’action sociale ou associations. Il en est de même à l’échelle départementale avec les grands organismes ou fédérations. Ainsi, le Département est outillé pour jouer pleinement le rôle d’assembleur des politiques de solidarité obligatoires et volontaristes.**

AMBITIONS STRUCTURANTES

### Ambition 15

**Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social**

### Ambition 16

**Structurer et outiller les services départementaux pour relever les défis du Pacte**

**Ambition 15**

# Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur

**du lien social**

La solidarité est dans l’ADN du Département. Dans un contexte de crise sanitaire, économique, sociale et environnementale, elle est plus que jamais un impératif. La précarisation de la population, l’isole- ment et le décrochage de certains publics fragilisent le lien social et appellent toute l’attention de la collectivité. Le maintien de la cohésion sociale nécessite de déployer des méthodes innovantes dont une partie s’appuie sur le développement social.

Ces dernières années ont été marquées par une accélération des réformes des solidarités dont l’un des socles communs est le développement social : développement social local, développement social urbain, territorialisation, développement des politiques de la ville, …

Le Département souhaite créer des passerelles permettant le partage de l’expertise de chacun et des synergies, où chaque acteur apporte son savoir-faire et sa particularité. La stratégie partenariale doit être claire et transparente, dans le but d’une mobilisation de tous en faveur de la cohésion et de l’épa- nouissement de chacun.

### RENFORCER LES LIENS ENTRE HABITANTS

Selon la Fondation de France, 1 Français sur 4 est isolé, proportion en augmentation suite à la crise sanitaire. Le taux d’isolement des jeunes est passé de 12 à 21 % en à peine un an. Les personnes en situation de handi- cap sont deux fois plus souvent en situation d’isolement que l’ensemble de la population. Pour retisser le lien entre les individus et renforcer la solidarité, le Département met en place les conditions du développement social. C’est, notamment, la conviction que les problématiques d’exclusion sociale nécessitent une réponse globale qui implique toutes les ressources locales dont les personnes accompagnées elles-mêmes.

Il s’agit donc de mobiliser sur les territoires tous les acteurs qui s’occupent de l’éducation, de l’emploi, du loge- ment, de la parentalité, de la culture, du sport, de la mobilité, de la santé autour des personnes, notamment les plus isolées et les plus vulnérables. Pour cela, le Département, sait compter sur une habitude de coopérations locales et des partenariats solides avec les institutions et les collectivités locales, le tissu associatif et les ac- teurs économiques de proximité. Néanmoins, il convient d’aller plus loin en renforçant les collaborations et en misant sur l’atout de la proximité. Ainsi, les articulations devront être renforcées entre les Maisons du Départe- ment solidarité et les centres communaux et intercommunaux d’action sociale, les centres sociaux et espaces de vie sociale, points d’appui efficaces pour l’action de terrain et la cohésion sociale.

Lutter contre l’isolement et renforcer le lien social supposent une implication collective pour construire des actions facilitant les rencontres, les interactions, le partage ; mais c’est aussi donner l’opportunité à chaque habitant du Pas-de-Calais de s’investir dans des projets communs.

### DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Le développement des solidarités n’appartient pas uniquement aux professionnels, il relève de la mo- bilisation de la société civile dans sa globalité. Le Département s’attache à défendre cette approche et veille à ce que toute personne puisse prendre part à la vie locale et citoyenne, particulièrement les plus vulnérables. Pour lutter contre l’isolement et développer la pleine autonomie et citoyenneté des personnes accompagnées, il s’agit de recentrer le travail social autour de ces personnes et leur donner la possibilité d’agir, de décider et de co-construire leur projet d’accompagnement et plus largement les politiques départementales de solidarités.

### CONSTRUIRE DES PARTENARIATS GÉNÉRATEURS D’INNOVATION SOCIALE

Dans un contexte de plus en plus contraint, l’avenir est à la combinaison des services, aux coopérations au profit du parcours de la personne et à la simplification des procédures. Le Département se positionne comme le moteur d’une collaboration active, en faveur des innovations sociales.

Via des conventionnements avec les principales têtes de réseaux (URIOPSS, FAS, UDCCAS, Fédération des centres sociaux…) et les partenaires institutionnels (État, CAF, Pôle Emploi, ARS, CNSA, Région Hauts- de-France…), il s’agit d’organiser les coopérations et clarifier les responsabilités, tout en renforçant la construction d’une culture commune. Ces partenariats doivent également permettre d’organiser l’essai- mage des pratiques sociales inspirantes contribuant à améliorer l’accompagnement des personnes. Le Département soutiendra activement l’expérimentation de pratiques sociales inclusives, collectives et partenariales et s’attachera à cultiver l’esprit et l’envie d’innover chez les professionnels de terrain. Des réseaux de réflexion et d’échanges pourront se mettre en place à l’échelle départementale ou locale pour renforcer l’interconnaissance et le travail collectif.

***TÉMOIGNAGES***

* ***« Ce qui pourrait être amélioré dans l’accom- pagnement des personnes c’est de travailler réellement sur le développement du pouvoir d’agir : partir des compétences et des res- sources et non plus que des problèmes et des dificultés ».* Delphine, éducatrice au sein du Département**
* ***« Dans le Pas-de-Calais, il y a beaucoup à faire dans le domaine des solidarités, mais l’une des forces de notre territoire, c’est la ri- chesse du tissu partenarial. Les acteurs sont nombreux, multiformes, mais ils parviennent à bien travailler ensemble. Que ce soit dans le champ du logement, de l’insertion, de l’au- tonomie, de l’enfance, de l’accès aux droits… Se connaître, se respecter, savoir s’écouter, c’est déterminant pour développer de bonnes relations de travail. Le partenariat fait partie de l’histoire dans le Pas-de-Calais. Bien sûr, on peut encore faire mieux mais il y a ici une habitude du travail collectif et c’est un bon levier pour discuter, partager et faire bouger les lignes et ainsi mieux répondre aux be- soins des habitants les plus fragiles ».* Annie Adancourt, Présidente de l’UDCCAS**

***CHIFFRES***

* **Plus de 1 000 conventions de partenariats dans les domaines de l’autonomie, du logement, de l’insertion et de la protection de l’enfance.**
* **129 Centres communaux et intercommunaux d’action sociale partenaires du Département.**

**Dès demain...**

* **Renforcer et formaliser le partenariat entre les Maisons du Département solidarité et toutes les forces vives du territoire autour du lien social des publics accompagnés.**
* **S’appuyer sur le budget citoyen et la politique en faveur de l’économie sociale et solidaire pour favoriser la participation des personnes les plus vulnérables.**
* **Travailler la place et les droits des personnes accompagnées et expérimenter la mise en place de comités d’usagers.**
* **Animer des rencontres territoriales chaque année, entre services du Département et avec les partenaires, sur des thématiques ciblées, en y associant les usagers.**

**Ambition 16**

# Structurer et outiller

**Les services départementaux pour relever les défis du pacte**

Le Pacte des solidarités humaines s’appuie sur une approche décloisonnée des politiques de solida- rités, la prise en compte de la participation des personnes, l’innovation comme leviers d’évolution des pratiques sociales et médico-sociales. Pour répondre à ces enjeux, il convient d’accompagner cette dy- namique de changement et d’expérimentations ; de poursuivre le travail de concertation engagé dans le cadre de l’écriture du projet départemental et de renforcer le suivi d’activité et l’évaluation continue des actions.

Actuellement, nos organisations doivent s’adapter à d’importantes mutations qui impactent les accom- pagnements, les pratiques professionnelles et induisent des ajustements constants pour répondre au mieux aux besoins des publics accompagnés. Pour relever ces défis, le Département s’engage à déve- lopper des actions d’accompagnement au changement et de soutien aux professionnels, et à agir face à la crise des vocations des métiers de l’humain/de la relation.

### SOUTENIR LES PROFESSIONNELS, VALORISER ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Les professionnels du Pôle solidarités du Département sont confrontés aux urgences sociales, aux si- tuations d’exclusions et à l’accroissement des besoins sociaux. Ils interviennent auprès de personnes de tous âges, dans des situations souvent complexes, qui requièrent de nouvelles réponses à co- construire avec nos partenaires et les personnes. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de soutenir davantage les professionnels de la relation d’aide et du soin à la personne via la mise en place d’espaces ressources. Le Département prendra encore davantage en compte cette dimension par un soutien et un accompagnement renforcés des équipes. Prendre soin des professionnels pour garantir qu’ils puissent prendre soin des publics fragiles, telle est l’ambition de la collectivité.

### AGIR POUR L’ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L’HUMAIN ET LA FIDÉLISATION DES PROFESSIONNELS

Le manque d’attrait général des professions sociales et médico-sociales constaté au plan national touche également le Département et confronte les services et nos partenaires à des difficultés de re- crutements. Cette réalité fragilise la conduite des politiques de solidarités et rend plus difficile l’exer- cice des missions pour les professionnels en poste. Face à cette situation et pour préserver la qualité de l’accueil et de l’accompagnement, le Département ambitionne de structurer un espace de dialogue pour construire une stratégie massive d’attractivité des métiers et de fidélisation des professionnels.

***CHIFFRES TÉMOIGNAGES***

* ***« Ce qui m’a plu en arrivant dans la collecti- vité, c’est qu’il y a des espaces d’échanges de pratiques, pour s’interroger sur ses pratiques, partager avec ses collègues et se sentir moins isolé. Ça aide à prendre du recul par rapport à certaines situations rencontrées. Face à l’usa- ger ensuite, j’ai pu proposer d’autres solutions d’accompagnement ».* Pierre, nouvel arrivant en Maison du Département solidarité**
* ***« Ces dernières années, les formations en protection de l’enfance, notamment des cadres en situation d’encadrement, se sont vraiment développées au Département. C’est indispensable car les missions de ces profes- sionnels de terrain sont complexes. Cela leur permet de mieux repérer les familles en difi- cultés et d’accompagner au mieux les enfants et leurs parents ».* Anne, cadre en protection de l’enfance**
* **3 800 professionnels œuvrant pour les solidarités au sein du conseil départemental.**
* **Plus de 20 % de progression des besoins de recrutement attendue pour les métiers du social et du médico-social d’ici à 2030.**
* **40 000 postes financés par la collectivité dans le secteur social et médico-social dans le département.**

**Dès demain...**

* **Mettre l’accompagnement humain au cœur du projet de management du Pôle solidarités, en renforçant l’autonomie des professionnels, en simplifiant les tâches administratives et en améliorant leurs outils.**
* **Assurer un parcours d’intégration de qualité pour les stagiaires et apprentis, les nouveaux arrivants et les nouveaux managers.**
* **Renforcer le partenariat avec les écoles en travail social et promouvoir les métiers de l’humain, en lien avec la politique éducative du Département et l’insertion.**

***Remerciements***

Ce pacte des solidarités humaines est le fruit des concertations riches qui se sont tenues durant tout le premier semestre 2022. Il s’appuie sur les contribu- tions des habitants, des partenaires et acteurs des politiques départementales, des élus et des agents du Département. Qu’ils soient tous ici remerciés pour la qualité des propositions et des analyses partagées, ainsi que pour leur implica- tion. Cette démarche de concertation sera poursuivie tout au long du mandat.

Conseil départemental du Pas-de-Calais - Communication - ©photos : CD62 - Novembre 2022

Pas à pas, agissons au quotidien pour préserver notre environnement. N’imprimez ce document que si nécessaire.

